



Evaluation de l'inventaire forestier et faunique national (IFFN) de Côte d'Ivoire

Livrable 3. Rapport d'évaluation (version finale)



Construisons le développement de demain

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS C2D

« Cette évaluation est commanditée par la CSP du projet C2D-MINEF et financée sur les fonds du Fonds d'Etudes et de Pilotage du C2D. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs »

Décembre 2024



Sommaire

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
Résumé exécutif.....	4
i) Introduction et méthodologie	4
ii) Chronologie et bilan global du Projet IFFN.....	4
iii) Performance du projet	6
iv) Conclusion	7
v) Recommandations.....	8
1. Introduction et méthodologie	10
1.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation	10
1.2. Déroulement de la mission d'évaluation	11
2. Chronologie et bilan global du Projet IFFN	12
2.1. Contexte général du Projet.....	12
2.2. Instruction et démarrage du Projet	12
2.3. Présentation générale du Projet IFFN	13
2.4. Principales activités et réalisations de l'IFFN	14
2.4.1. Composante 1. Préparation de l'IFFN	14
2.4.2. Composante 2. Réalisation des inventaires	16
2.4.3. Composante 3. Saisie, traitement et analyse des données	17
2.4.4. Composante 4. Restitution des résultats et formalisation de la structure permanente de l'IFFN	19
2.4.5. Composante 5. Suivi administratif, financier et technique des activités.....	20
2.4.6. Composante 6. Communication	21
2.5. Synthèse des principaux résultats et points de satisfaction	22
2.6. Synthèse des principales limites et difficultés rencontrées	22
3. Performance du Projet IFFN	23
3.1. Pertinence du Projet	23
3.1.1. Pertinence globale du Projet	23
3.1.2. Pertinence des approches et méthodologies spécifiques	24
3.1.3. Pertinence du montage institutionnel et du mode opératoire du Projet	25
3.2. Cohérence	26
3.2.1. Cohérence interne du Projet.....	26
3.2.2. Cohérence externe	27
3.3. Efficacité	28
3.3.1. Efficacité globale du Projet	29
3.3.2. Réalisation des activités et degré d'atteinte des résultats espérés.....	29
3.4. Efficience	34
3.5. Impacts et effets	36
3.6. Durabilité.....	37

4. Conclusion.....	39
5. Recommandations	41
Annexes.....	43
Annexe 1. Liste des personnes rencontrées agenda de la mission	43
Annexe 2. Bibliographie	44
Annexe 3. Grille de questions évaluatives du IFFN.....	49

Liste des figures

Figure 1. Chronogramme simplifié de mise en œuvre du projet IFFN	14
Figure 2. Schéma d'avancé des inventaires forestiers, fauniques et enquêtes socio-économiques de l'IFFN en Côte d'Ivoire entre septembre 2019 et mars 2021	31
Figure 3. Schéma de pourcentage d'atteinte des objectifs d'inventaires forestiers, fauniques et enquêtes socio-économiques de l'IFFN en Côte d'Ivoire entre septembre 2019 et mars 2021	31
Figure 4. A gauche : Répartition en pourcents du budget global de l'IFFN. A droite : Répartition en poucents des dépenses remboursables de l'IFFN.....	34

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des Missions cout-terme conduites dans le cadre de l'IFFN de Côte d'Ivoire.....	20
Tableau 2. Calcul du coût moyen mensuel par personne mobilisée pour chaque opérateur de terrain de l'IFFN.	36
Tableau 3. Calcul du coût moyen par UE/transect pour chaque opérateur de terrain de l'IFFN.	36

Résumé exécutif

i) Introduction et méthodologie

Le Présent rapport constitue l'évaluation finale du Projet d'inventaire forestier et faunique national (IFFN) de Côte d'Ivoire. Cette évaluation vise à dresser un bilan informé, argumenté et objectif du projet en en consultant toutes les parties prenantes, documents et informations disponibles concernant le projet.

La méthodologie mise en œuvre comprend trois étapes :

- Etape 1. Cadrage de l'évaluation

Afin de clarifier les enjeux et attentes des commanditaires, une réunion de cadrage par visioconférence a été organisée le 2 septembre 2024 avec le groupe de référence. Quelques entretiens complémentaires ont été menés. Afin d'affiner la grille de questions évaluatives et d'initier le travail d'évaluation sur base documentaire, les évaluateurs ont collecté et analysé une abondante documentation (214 fichiers), en lien avec l'IFFN de Côte d'Ivoire.

- Etape 2. Collecte de données et informations

Entre le 20 et le 31 octobre 2024, une mission en Côte d'Ivoire a été organisée. Un binôme d'experts composé du Chef de mission SalvaTerra (Anis CHAKIB) et d'un expert biodiversité de BIOTOPE (Xavier RUFFRAY) s'est rendue sur place. Les experts ont mené des réunions de travail et des entretiens semi-structurés avec une large diversité d'acteurs jugés pertinents. Des représentants de toutes les structures directement impliquées dans l'IFFN ont été rencontrés

- Etape 3. Analyses, rédaction et restitution de l'évaluation.

L'analyse des données et la rédaction ont été conduites en continue tout au long de la prestation. Le présent rapport d'évaluation finale du Projet IFFN a été remis en version provisoire le 21 novembre 2024. Après intégration des commentaires, le rapport final a été remis le 6 décembre 2024.

ii) Chronologie et bilan global du Projet IFFN

Contexte général

La Côte d'Ivoire a subi une forte déforestation historique, passant de 16 Mha de forêts au début du XXe siècle à 3,4 Mha en 2015, impactant également la faune. Pour pallier le manque de données fiables et élaborer une stratégie forestière ambitieuse, le MINEF a initié le projet IFFN dans le cadre du projet CORENA. Ce dernier vise à actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques.

Instruction et démarrage du projet

L'étude de faisabilité, menée en 2017 par TEREAL-BRLi, a recommandé un budget de 7,95 M€ pour un projet de deux ans. Après approbation gouvernementale en 2018, le consortium ONFI-IGN-FI a été sélectionné pour la mise en œuvre. Le projet a officiellement démarré en janvier 2019 avec un budget initial de 4,36 milliards F CFA, légèrement augmenté par avenant en cours de projet.

Présentation générale du projet IFFN

Le projet visait notamment à : i) Actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques ; ii) Renforcer les capacités des acteurs locaux ; iii) Mettre en place un suivi à long terme. Pour ce faire, l'IFFN comprenait six composantes : préparation, inventaires, analyse, restitution, suivi et communication.

Le MINEF supervisait le projet, exécuté par ONFI et ses partenaires, avec l'appui de la SODEFOR (forêts), l'OIPR (faune) et l'ANADER (socio-économie).

Prévu sur deux ans, le projet a été prolongé à 2,5 ans en raison de retards et de la Covid-19. Les détails de mise en œuvre des activités sont présentés dans le rapport.

Synthèse des principaux résultats et points de satisfaction

- **Le projet IFFN répondait à un réel besoin de données actualisées sur l'état de la forêt et la faune ivoirienne au niveau national.** PNPREF (2018) : « *nécessité de réaliser un inventaire national des ressources forestières et fauniques pour disposer de données fiables.* » SPREF (2019) : « *mettre en œuvre le projet relatif à l'IFN et d'en actualiser les données* »
- **Le montage institutionnel** et notamment le recours à un groupement d'opérateurs privés **a permis d'avoir une bonne flexibilité, une efficacité et un haut niveau d'expertise.**

- **La coopération entre MINEF, groupement ONFi-IFN-IGN-FI, SODEFOR, ANADER et OIPR a plutôt bien fonctionné**, chacun ayant joué un rôle bien défini pour contribuer à l'atteinte des objectifs.
- ONF-CI et ONFi ont fait preuve d'une **grande réactivité et de flexibilité dans la phase préparatoire** avant la signature du contrat en mars 2019 et le paiement de l'avance en juin 2019.
- **L'IFFN est robuste et fiable sur les plans méthodologiques et statistiques** (plan d'échantillonnage, méthodes d'inventaires, estimateurs statistiques, etc.). Les résultats sont difficilement attaquables et peuvent être actualisés.
- Le système d'inventaire couplant agent de l'OIPR et Auxiliaires Villageois est un système qui a bien fonctionné pour la récolte de données sur les mammifères diurnes lors des transects.
- Malgré diverses difficultés (logistique, Covid-19, terrain, lourdeurs administratives, etc.), **la phase d'inventaire et enquête de terrain a permis d'atteindre les objectifs** fixés et de collecter les données nécessaires aux analyses et synthèses.
- **Le dispositif de communication/sensibilisation a été bien conçu et mis en œuvre**, avec une couverture médiatique significative et une circulation assez bonne de l'information vers les populations. Les 2 plaquettes et 3 films sont de bonne qualité.
- Malgré des retards et des analyses menées en urgence (3 mois), **les résultats finaux de l'IFFN ont été soumis sous forme de rapports et présentés en atelier final**. Une publication de CUNY et al. (2023) dans Bois et Forêts des Tropiques en fait la synthèse.
- L'IFFN a produit des **données utiles sur l'état des forêts utilisables pour orienter les futures politiques et stratégies du MINEF/SODEFOR** : 2,97 Mha (9,2 % du territoire), 92 340 ha de reboisements, 11% de forêt en Forêts Classées (FC), 3,3 tiges/ha d'essences commerciales >60 cm, etc.
- **Le volet faune a permis d'obtenir des indicateurs précis (IKA) sur l'abondance relative des mammifères par types d'habitats/domaines, des cartes de répartition nationale des grands et moyens mammifères, des cartes d'aptitude des habitats à héberger une espèce**, pouvant alimenter un suivi des futurs programmes de conservation de la faune (au sein des forêts classées ou au sein de corridors écologiques entre Aires protégées).
- **Le volet faune a permis également le renforcement des capacités des agents de l'OIPR** quant à la reconnaissance des traces de mammifères, le perfectionnement dans l'utilisation de technique de collecte des données (tablettes, logiciels de saisie).
- **Un Arrêté 008/MINEF/CAB du 6 janvier 2021** définit les modalités et la périodicité de l'inventaire forestier national. Art 7. Périodicité d'exécution de 10 ans, actualisation tous les 5 ans.
- Le MINEF développe un **portail en ligne de présentation de l'IFFN**, avec un accès réservé pour émettre des requêtes sur les données. Initiative intéressante mais perfectible.

Synthèse des principales limites et difficultés rencontrées

- **Un démarrage retardé** par les lourdeurs administratives, le retard de paiement de l'avance de démarrage et des difficultés entre ONF-CI et le précédent chargé de composante MINEF.
- **Des formations courtes organisées en fin 2019** pour assurer un lancement des équipes de terrain au plus vite. Les capacités de reconnaissance botanique des agents de la SODEFOR et faunique des agents OIPR ont été renforcées, mais restaient perfectibles (taxonomie, détermination jusqu'à l'espèce, etc.).
- Lourdeurs administratives et manque d'optimisation des missions qui ont entraîné un **manque d'efficacité des équipes de terrain** : 52,2% du temps sont consacrés aux activités de terrain pour la SODEFOR, 43% pour l'OIPR.
- **Quelques difficultés logistiques sur le terrain** : accès difficile à certaines UE, pas de tronçonneuses, véhicules partagés à 7 personnes, méfiance de certaines populations en FC, etc.
- **Crise du Covid-19** : Responsable technique bloquée 4 mois en France, interruption des inventaires pendant 2 mois, ralentissement des activités, etc.
- **L'échantillonnage de la faune a été uniquement ciblé sur les mammifères de grande et moyenne taille et principalement diurne**. D'autres groupes taxonomiques (oiseaux par ex)

auraient pu être intégrés pour constituer d'autres indicateurs de l'état de santé des forêts. En effet il existe des cortèges d'espèces d'oiseaux propres aux savanes arborées, aux forêts claires, aux agro-forêts, aux forêts secondaires dégradées et aux forêts secondaires matures.

- Malgré un avenant de 6 mois, **les retards accumulés ont limité le temps disponible pour les analyses, la rédaction des rapports et la capitalisation (forêt et faune).**
- Difficulté d'analyse et de valorisation des croquis d'UE (ANADER). **Etude socio-économique intéressante mais pas représentative localement et pas extrapolable au niveau national.**
- L'IFFN a démarré après la publication de la PNPREF (2018) et de la SPREF (2019) et apporte des résultats très différents des hypothèses de travail de ces documents (BNEDT, 2015). Nécessité de mise à jour.
- **Existence d'une estimation différente par le BNEDT (2020) : 5,45 Mha (17%).**
- **Pas d'avancées significatives sur la structure pérenne de l'IFFN 3,5 ans après la fin du projet.**
- **Appropriation insuffisante des données de l'IFFN en interne au MINEF** et manque de valorisation additionnelle des données et analyses. Idem chez les opérateurs SODEFOR et OIPR.
- **Manque de compétences en interne au MINEF pour manipuler la base de données,** l'interroger, la valoriser, etc.
- Approche multithématique (forêt, faune, socio-éco), et spatialement ambitieuse (1366 UE, 919 transects). Donc difficile à mettre en œuvre et difficilement soutenable sur le budget propre du MINEF.

iii) Performance du projet

Pertinence

Les objectifs du projet étaient-ils pertinents au regard du contexte, des enjeux et problématiques du secteur ? Oui, totalement. La Côte d'Ivoire manquait cruellement de données récentes et fiables sur ses forêts et sa faune, tout en ayant des objectifs ambitieux de préservation, de réhabilitation et d'extension. Le projet était donc tout à fait pertinent pour répondre à ces lacunes.

Les approches et méthodologies sur la forêt, la socio-économie et la faune étaient-elles pertinentes ? Pour la forêt et la faune, oui incontestablement. Les méthodologies et plans d'échantillonnages mis en place étaient rigoureux et statistiquement robustes. Pour le volet socio-économique, les données sont intéressantes mais ne sont ni extrapolables au niveau national ni analysables à des échelles territoriales.

Le montage institutionnel du projet IFFN est considéré comme pertinent et adapté au contexte. Il a notamment permis de valoriser l'expérience et l'efficacité d'un groupement d'opérateurs privés internationaux pour atteindre les objectifs dans des délais courts. Il a également permis d'impliquer étroitement des structures nationales qualifiées dans leurs domaines (SODEFOR, OIPR, ANADER) dans la collecte de données de terrain. Le MINEF a joué son rôle de maîtrise d'ouvrage mais n'a pas particulièrement bénéficié de renforcements de capacités qui auraient pourtant été utiles dans une logique de pérennisation des acquis.

Cohérence

Le projet disposait d'un cadre logique cohérent et lisible, structuré autour de six composantes détaillées en activités et sous-activités. Cette structure a permis de réaliser un suivi rigoureux du projet et de documenter les avancées et résultats dans les rapports périodiques.

L'IFFN a été mis en œuvre après l'élaboration des documents de politique et de stratégie forestière du pays : PNPREF (2018) et la SPREF (2019). On note toutefois que la nécessité de réalisation d'un IFN était bien mentionnée dans ces deux documents. Les résultats de l'IFFN n'ont pas été pris en compte dans le PND 2021-2025. De la même manière, les résultats de l'inventaire de faune n'ont pas été valorisés dans les documents stratégiques liés à la gestion de la faune en Côte d'Ivoire.

Efficacité

Dans l'ensemble, le projet a atteint la plupart de ses objectifs, notamment ceux de collecte de données et d'analyses pour produire un IFFN. Cette efficacité a notamment été permise par la souplesse et le professionnalisme associés à une maîtrise d'œuvre privée et à l'engagement de tous les acteurs mobilisés.

Les résultats associés à la préparation, à la conduite et à l'analyse des données d'inventaires ont été atteints. Le projet a permis de constituer une base de données solide et d'élaborer des rapports d'analyses de bonne qualité. Les résultats relatifs au renforcement de capacités et surtout à l'opérationnalisation d'une structure pérenne de l'IFFN ont été plus difficiles à atteindre pour différentes raisons...

Efficiences

Le budget total du projet s'est élevé à 4,535 milliards de FCFA (soit 6,9 M€). Environ 47% a été consacrée à l'expertise du groupement et à la gestion de projet, 29% aux opérateurs de terrain et 24% aux remboursables. La durée de 2 ans initialement prévue pour le projet était sans doute trop optimiste, ce dernier a finalement été conduit en 2,5 ans. De manière générale, on peut considérer que les moyens disponibles ont été plutôt bien gérés et utilisés à bon escient par le groupement pour atteindre les objectifs du projet.

Impacts et effets

Dans l'ensemble, le projet IFFN visait avant tout à collecter de la donnée et à produire des analyses, les impacts concrets attendus étaient donc modestes. Bien que l'IFFN ait, dans une certaine mesure, mis en lumière et documenté de manière incontestable le mauvais état des forêts et de la faune, les impacts concrets en matière de politiques publiques, de stratégies, de plans d'actions ou de projets sont difficilement perceptibles.

Durabilité

Le manque de durabilité est sans doute l'une des plus grandes faiblesses du projet. Dans sa formulation, le projet positionnait logiquement le MINEF en maîtrise d'ouvrage, mais avec seulement une personne dédiée à temps plein. Le MINEF n'est actuellement pas en mesure de gérer efficacement, de manipuler ou d'analyser la base de données brutes du projet IFFN sans appui extérieur. Il n'est pas non plus en mesure d'initier, de gérer et de conduire un nouvel IFFN sans une assistance technique renforcée de structures internationales.

iv) Conclusion

Evaluation de la performance globale du projet :



En tenant compte de l'ensemble des critères, nous considérons que la performance globale du projet est moyenne à bonne.

De manière générale, le bilan du projet IFFN est plutôt positif, dans la mesure où la plupart des objectifs fixés ont été atteints. Grâce au projet, la Côte d'Ivoire dispose depuis juin 2021 de données actualisées au niveau national sur l'état de ses ressources forestières et de sa faune. Les méthodologies employées pour la réalisation de cet IFFN sont globalement rigoureuses et adaptées au contexte et au budget disponible. Elles permettent par ailleurs d'envisager un nouvel IFFN dans le futur, soit ponctuel, soit en continu. Les résultats peuvent donc être considérés comme fiables à l'échelle nationale, sur le plan statistique notamment. Les rapports sont disponibles et une publication de CUNY et al. (2023) en propose une bonne synthèse. Le MINEF développe par ailleurs une plateforme en ligne (non finalisée) permettant d'accéder aux principaux résultats de l'IFFN ainsi que d'effectuer des requêtes statistiques sur les données.

L'atteinte de ces résultats a notamment été permise par **un montage institutionnel pertinent avec une mise en œuvre efficace et professionnelle par un groupement composé de structures renommées aux compétences complémentaires : ONFI – IGN – IGN-FI.** Les principaux experts mobilisés, y compris ceux en MCT, ont fait preuve d'engagement et de rigueur pour atteindre les principaux résultats fixés. Il faut également saluer une bonne coopération avec le MINEF qui a globalement bien joué son rôle de maîtrise d'ouvrage et de facilitateur de l'exécution du projet, notamment à travers son chargé de composante IFFN et son Directeur de cabinet adjoint à l'époque. Malgré quelques difficultés liées au terrain, à la logistique et aux procédures administratives, les opérateurs de terrain (SODEFOR, ANADER et OIPR) ont également rempli leurs contrats et menés à bien les activités qui leur ont été confiées, à savoir réaliser des inventaires forestiers, fauniques et des enquêtes socio-économiques.

Du point de vue forestier, l'IFFN est malheureusement arrivé un peu tardivement puisque la politique et la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts ont été officialisées respectivement en 2018 et 2019. Si l'IFFN était bien prévu dans ces documents cadres, ses résultats n'ont pas permis d'alimenter et/ou de mettre à jour ces documents de politiques publiques. Sur le volet faune, on note également que les résultats de l'IFFN n'ont pour l'instant pas été valorisés pour orienter et mettre à jour les

politiques publiques de préservation de la biodiversité. Quant au volet socio-économique, bien qu'intéressant, il n'a, à ce jour, pas été valorisé au-delà du rapport final produit et présenté en atelier.

Le coût du projet pour 2,5 ans est certes relativement élevé (6,9 M€), mais il se justifie notamment par la mobilisation d'une expertise internationale polyvalente et importante (dont 2 postes internationaux à temps plein), par la nécessité de développer toute l'approche et les outils sur trois thématiques différentes (forêt, faune, socio-économie), des équipes de terrain nombreuses de trois opérateurs différents, une importante logistique de terrain (25 véhicules 4x4), etc. Il faut par ailleurs rappeler qu'environ 1 M€ a été versé à l'Etat sous forme de TVA. Si des économies auraient sans doute pu être réalisées, le budget global du projet n'est pas incohérent ou excessif. Avec la base et l'expérience existante, un nouvel IFFN pourrait maintenant sans doute être conduit avec un budget inférieur.

Il était sans doute trop optimiste d'espérer conduire le projet en seulement deux ans. Malgré des efforts importants des opérateurs, les divers retards accumulés ont conduit à un allongement du projet à 2,5 ans et surtout à une période d'analyse des données et de capitalisation trop courte. En effet, si les principaux résultats du projet ont été atteints, on peut regretter que par manque de temps les différents résultats et analyses d'inventaires n'aient pas été suffisamment capitalisés au niveau du MINEF, des opérateurs de terrains et des acteurs nationaux pertinents. Par manque de temps, le projet s'est arrêté au lendemain de l'atelier final (fin juin 2021), sans que l'opérateur ne puisse accompagner le MINEF dans la capitalisation et la valorisation plus approfondie des résultats. Dans une certaine mesure, on peut tout de même regretter que le MINEF n'ait pas conduit ce processus de capitalisation de manière autonome, notamment à travers des formations et échanges internes, un meilleur partage de la donnée, etc.

Cette insuffisance est sans doute à lier au manque de renforcement de capacités du MINEF sur ce projet. En effet, dans le montage du projet, le MINEF était positionné en maîtrise d'ouvrage, avec une mobilisation de ses ressources humaines cadres et techniques sans doute insuffisante pour envisager des renforcements de capacités durables permettant d'envisager une autonomisation progressive du MINEF pour la gestion et la pérennisation de l'IFFN. Ce volet formation du MINEF n'était d'ailleurs pas prévu et n'a donc pas été priorisé par l'opérateur dont la priorité était d'atteindre les résultats clés, à savoir collecter la donnée, l'analyser et la mettre en forme.

Des travaux ont bien été menés autour de la question d'une structure pérenne de l'IFFN en Côte d'Ivoire. Plusieurs options ont été envisagées avant que le MINEF ne tranche en faveur d'une structure hébergée au sein du MINEF. Des scénarios d'organigrammes et de budgets ont été proposés mais aucune décision officielle de formalisation de cette structure n'a été prise pendant et après le projet. A ce jour, il n'existe donc toujours pas de structure pérenne en charge de l'IFFN en Côte d'Ivoire. La question doit faire l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre de la formulation du PAPREN sur financement C2D.

v) Recommandations

L'évaluation finale du IFFN a permis de dégager quelques recommandations clés :

- **1. Mieux capitaliser et valoriser les données de l'IFFN en interne au MINEF, avec les opérateurs SODEFOR-OIPR et plus largement avec les PTF et le monde de la recherche :** i) Organiser de petits ateliers et/ou réunions de présentation des résultats de l'IFFN. ii) Amélioration et opérationnalisation du portail en ligne de IFFN. Création d'accès visiteurs autorisés, y compris en dehors du MINEF pour les structures gouvernementales, les PTF et ONG. iii) Formations et diffusion de l'outil de requêtes sur les données IFFN (portail en ligne) avec manuel d'utilisateur. iv) Floutage des coordonnées exactes des UE et transects (à 1-2 km près) dans la base de données de l'IFFN et mise à disposition des données aux PTF et chercheurs qui en feraient la demande. Extractions au format Excel si nécessaire.
- **2. Clarifier les messages nationaux et internationaux sur la forêt de Côte d'Ivoire, entre l'estimation IFFN de 2,97 Mha et celle du BNEDT de 5,45 Mha** (validée par JRC mais peu crédible : +2 Mha en 5 ans ?). Il faut noter qu'une surévaluation des surfaces forestières en 2020 n'est pas favorable à la Côte d'Ivoire dans le cadre de la RDUE.
- **3. Pour un prochain IFFN, abandonner (ou alléger) le volet socio-économique et dissocier l'inventaire forestier et l'inventaire faunique en cas de contraintes budgétaires.** La complexité et les coûts de l'IFFN seront plus raisonnables pour le MINEF.
- **4. Mise en place d'une structure en charge de l'IFFN légère (3 à 4 personnes : Représentant + expert base de données + responsable forêt + responsable faune) rattachée au cabinet du Ministre, et plus ouverte en matière de partage de la donnée.**

- 5. En lien avec les deux recommandations précédentes, **privilégier un nouvel IFN ou IFFN ponctuel en 2026 et/ou 2029-30 (sans socio-économie ou très allégée) pour évaluer les résultats à mi-parcours et/ou finaux de la SPREF.** Le nouvel IFN ou IFFN doit permettre de faire un bilan objectif des efforts déployés et résultats atteints, pour alimenter une mise à jour du cadre politique et stratégique en la matière. Une assistance technique internationale sera, dans tous les cas, nécessaire. Mais un accent plus fort devra être mis sur le renforcement de capacités du MINEF. Le coût d'un tel IFN ou IFFN devrait être inférieur au précédent (à préciser par étude de faisabilité).
- 6. **L'option d'une structure IFN ou IFFN pérenne plus fournie et d'un IFN ou IFFN en continue (10%/an par exemple) reste possible. Mais elle nécessite des engagements politiques et budgétaires de haut niveau à long terme** ainsi qu'une flexibilité administrative et budgétaire du MINEF permettant d'assurer les travaux de terrain en continu. Des compétences nationales devront être recrutées et une assistance technique internationale reste essentielle pour plusieurs années.
- 7. **Sur le plan méthodologique, prévoir une révision du plan d'échantillonnage, des estimateurs statistiques et envisager une plus forte mobilisation de la photo-interprétation/téledétection.** Une prestation d'IGN France avec IGN-FI serait sans doute pertinente. Attention aux expertises en inventaires forestiers NON nationaux, l'IFN répond à des standards internationaux que certains prestataires ne connaissent pas toujours.
- 8. **Pour la faune, il sera envisageable de diminuer le nombre de transects en ne faisant que des transects sur des zones à enjeux à définir à l'échelle du pays** (corridors clés à restaurer entre les AP). L'objectif étant d'alimenter finement l'IFFN (tous les 3 à 5 ans par exemple ?) en données faune pour constater les évolutions de l'état de conservation de la faune dans les corridors entre les cœurs de Biodiversité. Inclure une analyse des trames écologiques et des corridors potentiels de la grande faune entre les cœurs de Biodiversité avec l'outil Linkage mapper par exemple. Cette analyse peut se faire en amont du prochain IFFN pour sélectionner les territoires.
- 9. **La méthodologie d'inventaire faunistique pourrait être complétée par la mise en place sur les transects des caméras trap** (3 par transects espacés de 500 m) pour vérifier l'identité de certains mammifères et ainsi permettre des analyses plus fines.
- 10. Si le budget disponible le permet, **mettre en place un partenariat avec des universitaires spécialisés en ornithologie pour collecter via les transects des IKA « oiseaux » pour compléter les indicateurs d'état de conservation/restauration des forêts.**

1. Introduction et méthodologie

1.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Le Présent rapport constitue l'évaluation finale du Projet d'inventaire forestier et faunique national (IFFN) de Côte d'Ivoire. Cette évaluation vise à **dresser un bilan informé, argumenté et objectif du projet en consultant toutes les parties prenantes, documents et informations disponibles concernant le projet**. L'évaluation finale porte sur les aspects techniques, sociaux, environnementaux, organisationnels, institutionnels et budgétaires du projet.

Les liens logiques entre observations et constats d'une part, et leçons et recommandations d'autre part, sont explicités.

Les **critères** d'évaluation sont classiquement ceux du réseau CAD de l'OCDE : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité/durabilité**.

Concernant le projet IFFN, le rapport approfondie les questionnements évaluatifs énumérés dans les TDR, notamment ceux qui suivent et qui nous ont semblé particulièrement importants (ces questionnements sont structurés dans une grille évaluative présentée en **Annexe 3**) :



- **Pertinence** « *Evaluer le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ* » : Dans quelle mesure le mode opératoire, la méthodologie déployée et la réalisation de l'IFFN par les différents acteurs ont-t-ils permis (i) une meilleure connaissance des ressources naturelles et seraient susceptibles de permettre (ii) une utilisation durable des écosystèmes forestiers et (iii) une meilleure affectation des forêts et des terres aux différents utilisateurs ? Spécificités et bonne articulation des volets forestier, faunique et socio-économique ?
- **Cohérence** « *Evaluer si l'intervention est bien articulée au contexte et aux enjeux forestiers nationaux.* » Dans quelle mesure et comment l'IFFN s'articule-t-il avec la politique sectorielle du MINEF et avec le plan national de développement 2021-2025. Quelle articulation entre l'IFFN et les besoins et projets du MINEF, de la SODEFOR, de l'OIPR et de l'ANADER ? En matière de cohérence interne, jugement sur la coopération et la complémentarité entre ces structures sur le projet IFFN ?
- **Efficacité** « *Evaluer l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs des actions du projet* » : Dans quelle mesure les différents objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet ont-ils été atteints ? La méthodologie, le dispositif de renforcement de capacités des acteurs et de mobilisation des équipes SODEFOR, OIPR et ANADER ont-ils permis d'être efficace pour atteindre les objectifs fixés ? Quelles mesures d'adaptation ont été mises en place pour faire face aux difficultés, notamment la pandémie de Covid-19 ?
- **Efficience** « *Evaluer la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus en cohérence avec le budget du projet, sa durée et ses éventuels retards et dépassements constatés* » : Les moyens disponibles (budget, personnel, équipements, durée, dispositif organisationnel) ont-ils permis d'atteindre les ambitions du projet et de mettre en œuvre les méthodologies scientifiquement et techniquement robustes. Les ressources ont-elles été suffisantes, adéquates et mobilisées dans les temps ? Le dispositif de suivi et d'accompagnement a-t-il contribué à l'efficience du projet ? D'autres approches ou méthodologies (comparaison autres pays) auraient-elles pu être envisagées avec un ratio qualité-prix similaire ou meilleur ?
- **Impacts et effets** « *Evaluer les impacts et les effets (ou perspectives d'effets) positifs ou négatifs, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité au projet* » : Dans quelle mesure les résultats de l'IFFN auront ou pourraient avoir des effets/impacts sur les politiques, stratégies et réglementations forestières et fauniques, la recherche de financements, ainsi que les dispositifs de gestion des risques de déforestation et de sensibilisation des populations ?

- **Durabilité** « *Evaluer si l'atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus sont de nature à se maintenir dans la durée, à être répliqués, et selon quelles conditions* » : Dans quelle mesure le projet et la méthodologie proposé ont-ils anticipé les besoins des différents acteurs et la nécessaire mise à jour future de l'IFFN. Quelle pérennité institutionnelle et technique du dispositif et de la gestion/valorisation des données de l'IFFN ? Quelles pistes pour financer la pérennisation du dispositif ?

Ces questionnements évaluatifs ont aussi servi de base de réflexion aux **analyses et propositions prospectives pour le futur de l'IFFN de Côte d'Ivoire**.

Pour l'évaluation de chaque critère de performance, une indication du niveau de satisfaction général est proposée dans chaque section ou sous-section. Une échelle basée sur cinq couleurs allant du rouge (très insatisfaisant / mauvais) au vert foncé (très satisfaisant / excellent) est proposée pour synthétiser le niveau de satisfaction de l'évaluation par rapport au critère correspondant.

Très insatisfaisant / mauvais  **Très satisfaisant / excellent**

1.2. Déroulement de la mission d'évaluation

La méthodologie mise en œuvre comprend trois étapes :

- Etape 1. Cadrage de l'évaluation ;
- Etape 2. Collecte de données et informations ;
- Etape 3. Analyses, rédaction et restitution de l'évaluation.

Etape 1. Cadrage de l'évaluation

Afin de clarifier les enjeux et attentes des commanditaires, une réunion de cadrage par visioconférence a été organisée le 2 septembre 2024 avec le groupe de référence. La réunion s'est tenue en présence de 17 personnes (cf. liste en annexe de la note de cadrage).

Cette réunion a notamment permis de : (i) rappeler le contexte et les objectifs de l'évaluation de l'IFFN, (ii) présenter rapidement les cabinets et experts en charge de l'évaluation, (iii) présenter le cadre et la méthodologie d'évaluation proposée, (iv) préciser les grandes étapes et le calendrier d'exécution de la prestation, (v) formuler une demande de fichier de contacts des personnes et entités à rencontrer, (vi) discuter divers points d'attention. Parmi les commentaires formulés, on notera des points d'attention adressés aux évaluateurs sur : i) la formation et le transfert de compétences au cours du Projet, ii) le montage institutionnel et la création d'une structure pérenne en charge de l'IFFN au sein du MINEF.

Quelques entretiens complémentaires ont été menés, notamment avec le chargé de Composante IFFN au sein du MINEF, l'ex Chef de projet ONFI, un enseignant-chercheur botaniste de l'Université Nangui Abrogoua, l'ancien Responsable d'équipe de la SODEFOR pour le projet, l'ancien responsable d'équipe de l'OIPR pour le projet et des responsables d'IGN-FI et d'IGN intervenus sur le projet.

Afin d'affiner la grille de questions évaluatives et d'initier le travail d'évaluation sur base documentaire, les évaluateurs ont collecté, sur internet et auprès du chargé de composante IFFN, une abondante documentation (214 fichiers), en lien avec l'IFFN de Côte d'Ivoire. Cette documentation est listée en **Annexe 2**. L'analyse documentaire a démarré en septembre 2024 et s'est poursuivie tout au long de la prestation.

Etape 2. Collecte de données et informations

Entre le 20 et le 31 octobre 2024, une mission en Côte d'Ivoire a été organisée. Un binôme d'experts composé du Chef de mission SalvaTerra (Anis CHAKIB) et d'un expert biodiversité de BIOTOPE (Xavier RUFFRAY) s'est rendue sur place.

Les experts ont mené des réunions de travail et des entretiens semi-structurés avec une large diversité d'acteurs jugés pertinents. Des représentants de toutes les structures directement impliquées dans l'IFFN ont été rencontrés (MINEF, ST-C2D, ONF-CI et prestataires, SODEFOR, OIPR, ANADER, UNA, AFD, etc.), ainsi que des représentants d'acteurs du monde forestier et de la biodiversité (MEDD, BNEDT, etc.) ainsi que des PTF (GIZ, KfW, projet PIF2, etc.). Le programme de mission et des entretiens est présenté en **Annexe 1**.

Les experts ont également consacré 2 journées à des visites de terrain dans le Parc national de Banco et le Parc national d'Azagny. Ces visites ont notamment permis d'échanger avec des techniciens de terrain de l'OIPR et des auxiliaires villageois.

En fin de mission, le 31 octobre 2024, une restitution « à chaud » des principaux constats, éléments d'évaluation et premières pistes de recommandations, a été organisée au MINEF en présence d'une dizaine de personnes membres du Comité de suivi de l'évaluation.

Etape 3. Analyses, rédaction et restitution de l'évaluation

L'analyse des données et la rédaction ont été conduites en continue tout au long de la prestation. Le présent rapport d'évaluation finale du Projet IFFN a été remis en version provisoire le 21 novembre 2024.

Après intégration des commentaires, le rapport final a été remis le 6 décembre 2024.

2. Chronologie et bilan global du Projet IFFN

2.1. Contexte général du Projet

En Côte d'Ivoire, le dernier inventaire forestier datait de 1979 (uniquement dans le sud du pays) et aucun inventaire faunique n'avait été conduit, excepté dans quelques parcs nationaux et forêts classées. En 2017, le SEP-REDD+ documentait la déforestation historique dans le pays (de 16 Mha au début du XXe siècle à 3,4 Mha en 2015), y compris au cours des dernières décennies, avec un taux annuel moyen de déforestation de 4,32 % entre 1990 et 2000, et de 2,69 % entre 2000 et 2015. Face à cette perte d'habitat forestier naturel, la faune a nécessairement été impactée. Simultanément, l'exploitation industrielle du bois, contrôlée, a diminué régulièrement pour passer à 1 million de m³ de grumes en 2010.

Face à ce constat et conscient des lacunes en matière de données pour établir une stratégie forestière ambitieuse, le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) de la République de Côte d'Ivoire (RCI), dans le cadre du projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA), a mandaté une étude de faisabilité pour la réalisation de l'Inventaire forestier et faunique national (TEREA-BRLi, 2017).

Entre la réalisation de l'étude de faisabilité de l'IFFN (2017) et le démarrage effectif du projet (2019), le MINEF a élaboré et publié sa Politique nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PNPREF, 2018) ainsi que sa Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts SPREF (2019). Ces deux documents citent explicitement la nécessité de réaliser un Inventaire forestier national en Côte d'Ivoire.

2.2. Instruction et démarrage du Projet

L'étude de faisabilité du projet d'Inventaire Forestier National (IFN) a été commanditée par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) de la République de Côte d'Ivoire (RCI), dans le cadre du projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA) du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Le recrutement d'un prestataire dans le cadre d'un processus d'Appel d'offre initié au second semestre 2016. L'étude de faisabilité a été conduite par une équipe d'experts du groupement TEREABRLi entre février et mai 2017. Le rapport (248 pages) présente de manière détaillée le contexte, la justification du projet, le montage institutionnel, le cadre logique, des propositions de dispositifs d'échantillonnage et de méthodes d'inventaires et un budget d'environ 7,95 M€ (4,56 Mds de FCFA) pour un projet de deux ans.

Le groupement TEREABRLi a également produit le document de projet, un Manuel d'inventaire forestier et faunique, et la Demande de Propositions pour la sélection d'un prestataire pour l'appui à la réalisation de l'IFFN. De manière générale, l'étude de faisabilité est fouillée et de bonne qualité. Ses orientations et propositions ont pour la plupart été respectées lors de la mise en œuvre du Projet. Quelques ajustements ont toutefois été nécessaires, par exemple sur le plan d'échantillonnage, la désignation du référent MINEF comme Chef de projet ou encore l'abandon du volet pédologique de l'inventaire.

Sur la base du document de projet, l'instruction du projet IFFN s'est poursuivie et ce dernier a finalement été approuvé en mai 2018 par le gouvernement, ce qui a permis le lancement d'un appel d'offres restreint le 16 mai 2018 puis le recrutement du groupement ONFi – IGN-FI – IGN en tant qu'opérateur du Projet. Si le contrat et l'ordre de service n'ont été signés que beaucoup plus tard, la décision d'attribution du marché à l'opérateur ONFi – IGN-FI – IGN a été signifiée le 12 juillet 2018. ONFi a alors démarré les préparatifs du projet dès juillet 2018, notamment à travers la réalisation de trois missions en Côte d'Ivoire (août, septembre, novembre 2018) et la création le 9 novembre 2018 d'une succursale (ONF Côte d'Ivoire) avec une équipe dédiée à la préparation et la mise en œuvre de ce projet.

On note également les recrutements du Conseiller Technique Principal (CTP) le 1er octobre 2018 (Pascal CUNY), de l'Expert Forestier International (EFI) le 12 novembre 2018 (Françoise PLANCHERON) et de l'Assistante Administrative et Financière (AAF) le 1er décembre 2018. Cette forte anticipation d'ONFI a facilité le démarrage officiel du projet le 4 janvier 2019 (ordre de service du MINEF).

La réunion de cadrage de la réalisation de l'IFFN a été organisée le 6 décembre 2018 à Abidjan. Elle avait pour objectif de permettre au MINEF et au groupement ONFI – IGN-FI – IGN de s'accorder sur les termes du marché et les conditions techniques et financières de sa mise en œuvre.

Le contrat entre le MINEF (maitre d'ouvrage) et ONFI (maitre d'œuvre) a été signé le 22 mars 2019, près de trois mois après le démarrage officiel du projet.

2.3. Présentation générale du Projet IFFN

→ Objectifs et composantes du Projet

L'objectif principal du projet IFFN était d'actualiser les connaissances concernant la forêt (ressources ligneuses ou non), les zones humides et les ressources fauniques et caractériser la pression anthropique sur les milieux pour :

- (i) une meilleure connaissance de ces ressources nationales,
- (ii) une utilisation durable des écosystèmes forestiers et
- (iii) une meilleure affectation des forêts et des terres aux différents utilisateurs (Administration, collectivités territoriales, communautés rurales, secteur privé, etc.).

Le projet présentait les 5 objectifs spécifiques suivants :

- Concevoir et mettre en œuvre une méthodologie adaptée aux milieux qui couvrent le territoire national ;
- Réaliser les inventaires forestiers et fauniques ;
- Produire des connaissances relatives à la structure et la composition des peuplements, la répartition et l'abondance de la faune sur le territoire et la pression anthropique sur les différents milieux ;
- Renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques nationaux en matière d'IFN ;
- Définir et structurer le suivi à long-terme de l'IFN.

→ Montage institutionnel du Projet

Le projet IFFN était l'une des trois composantes du projet « Conservation des Ressources Naturelles de Côte d'Ivoire » (CORENA) financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) France - Côte d'Ivoire.

Le maître d'ouvrage du projet était le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Ce dernier a désigné un Chargé de composante IFFN qui avait pour mission de suivre et faciliter l'exécution du projet.

Le maître d'œuvre du projet était un consortium composé d'ONF International, IGN et IGN-FI. Pour la bonne exécution du Projet, une filiale ONF Côte d'Ivoire (ONF-CI) a été créée. Le consortium était en charge de la gestion technique et budgétaire du Projet.

La collecte des données a été assurée par la SODEFOR (inventaire forestier), l'OIPR (inventaire faunique) et l'ANADER (enquête socio-économique), un appui en botanique ayant été dispensé par l'Université Nangui Abrogoua (UNA).

Plusieurs organes de pilotage et de suivi du projet IFFN ont été mis en place. Le Comité de Pilotage (COPIL) avait pour missions : (i) de superviser, d'orienter et de valider les activités de l'IFFN et de (ii) de valider les principales étapes de la mise en œuvre du projet d'IFFN. Le Comité Technique de Suivi (CTS) analysait les livrables de l'IFFN et préparait les décisions du COPIL.

→ Budget du Projet

Au démarrage du projet en janvier 2019, le budget total était de de 4 362 458 322 F CFA, décomposé comme suit :

- **Dépenses forfaitaires : 3 282 408 854 F CFA** dont :
 - 1 321 831 440 F CFA pour les opérateurs (SODEFOR : 895 034 028 F CFA, OIPR : 195 539 142 F CFA, ANADER : 231 258 270 F CFA) ;
 - 1 960 577 414 F CFA pour la gestion du projet.
- **Dépenses remboursables : 1 080 049 468 F CFA** (véhicules, carburant, matériel, missions court-terme (MCT) internationales).

Un montant additionnel de 172 947 160 F CFA a été accordé dans le cadre d'un avenant au contrat MINEF-ONFI, celui étant à prix global et forfaitaire.

→ Contenu des composantes et activités prévues

L'IFFN était structuré en six composantes (C) :

- C1 : Préparation de l'IFFN ;
- C2 : Réalisation des inventaires ;
- C3 : Saisie, traitement et analyse des données ;
- C4 : Restitution des résultats et formalisation de la structure permanente de l'IFFN ;
- C5 : Suivi administratif, financier et technique des activités ;
- C6 : Communication.

Une synthèse de leur mise en œuvre est présentée en **section 2.4 infra**.

2.4. Principales activités et réalisations de l'IFFN

Initialement, le projet devait être conduit en trois phases sur une durée de 2 ans, selon le calendrier suivant :

- Janvier – Juin 2019 (6 mois) : Préparation de l'IFFN (dont formations) ;
- Juillet 2019 – Juin 2020 (12 mois) : Opérations de terrain ;
- Juillet à décembre 2020 (6 mois) : Traitement et analyse des données, rédaction des rapports finaux.

Finalement, le projet a pris du retard au lancement (contractualisation et avance tardives) et à mi-parcours (crise sanitaire Covid-19), ce qui a entraîné des décalages et aménagements dans sa mise en œuvre, sur une durée finalement augmentée à 2,5 ans (cf. figure ci-dessous).

2019												2020												2021					
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Préparation (dont formation)											Opérations de terrain					Crise sanitaire		Opérations de terrain					Traitement et analyse des données, rédaction des rapports finaux						

Figure 1. Chronogramme simplifié de mise en œuvre du projet IFFN

2.4.1. Composante 1. Préparation de l'IFFN

La composante 1 était subdivisée en 4 activités :

- **Activité 1.1 Mobiliser et installer l'Equipe Projet**

Le MINEF a rapidement mis en place et mobilisé une cellule de suivi du Projet (CSP) CORENA. Elle était notamment composée du Directeur de Cabinet Adjoint (responsable de la CSP), du Chargé de la Composante IFFN (en poste dans les locaux de l'opérateur), du Chargé de Suivi-Evaluation de la CSP-CORENA et de l'Assistante Technique de la CSP-CORENA. Une cellule de transfert de compétences a

aussi été mise en place par le MINEF. Elle était formée de cinq ingénieurs dans les thématiques suivantes : Forêt, faune, socio-économie et base de données.

L'équipe projet de l'opérateur a commencé à être installée et mobilisée à partir d'octobre 2018, soit avant même la signature de l'ordre de services et du contrat. Les recrutements complémentaires se sont fait progressivement début 2019. Ce volontarisme d'ONFi a notamment permis d'anticiper le démarrage du projet. L'équipe projet était composée du Conseiller Technique principal, de la Responsable Technique, de l'Assistante Administrative et Financière, d'un logisticien, de quatre experts techniques (forêt, faune, socio-économie, base de données) et de quatre chauffeurs.

A partir de janvier 2019, l'opérateur a bien loué, meublé et équipé des locaux adaptés et fonctionnels à Abidjan¹. Le matériel nécessaire à la réalisation de l'IFFN a été acquis conformément aux procédures. Les demandes de cotation ont été préparées dès les premiers mois du projet (janvier-février) mais les procédures et acquisitions du matériel ont été retardées, notamment en raison des délais de versement de l'avance de démarrage du projet (17 juin 2019).

La préparation du manuel de procédures du projet a été initiée fin 2018. Le document a ensuite été consolidé à travers des missions court-terme (MCT1) d'un consultant du 18 au 25 janvier 2019 puis du 14 au 16 février 2019. Le Comité Technique et de Suivi (CTS) a contribué au document au cours de deux réunions le 24 janvier et le 14 février 2019. Le document a finalement été validé par le CTS le 14 février 2019, sous réserve de prise en compte de quelques commentaires et de validation AFD.

- **Activité 1.2 Assurer la complétude des modalités techniques et matérielles de l'IFN**

L'atelier de lancement officiel du projet IFFN a été organisé le 5 mars 2019 à Abidjan. L'objectif global de cet atelier était de présenter le projet IFFN aux partenaires et au grand public (via la presse télévisée, écrite et internet). La liste d'invités comptait 68 personnes, il y a finalement eu 59 participants.

Trois sessions ordinaires de COPIL ont eu lieu les 6 mars et 30 octobre 2019 et le 15 juin 2021. Trois sessions extraordinaires se sont déroulées les 14 et 20 mars 2019 et le 28 mai 2020. Le suivi des recommandations de deux COPIL a été documenté. L'arrêté officiel de création par le MINEF du COPIL de l'IFFN est daté du 23 juillet 2020. Il identifie une liste de 12 membres, à moitié issus du MINEF et pour l'autre moitié issus de six autres Ministères. Le délai de validation de cet arrêté n'a pas eu de conséquences négatives sur le projet.

L'ensemble des équipements de terrain nécessaires au fonctionnement des équipes des opérateurs de terrain ont été acquis et distribués entre juillet et août 2019. La liste exhaustive de ces équipements est présentée dans le rapport final du projet.

Le plan d'échantillonnage et le protocole de terrain ont été révisés en profondeur par rapport aux propositions de l'étude de faisabilité (TEREA-BRLi, 2017), et préparés dès le début du projet par l'équipe permanente et à travers la MCT3 conduite par un expert IGN. Sur ce sujet, un premier livrable (N°7) a été validé en mars 2019, puis un second (n°12) en août 2019.

Les outils numériques de l'IFFN ont été installés et paramétrés notamment à travers les MCT4 et MCT5 conduites par des experts IGN. Si le rapport de mission de la MCT4 a été finalisé le 28 mai 2019, le livrable 10 relatif à la conception et la mise en œuvre des interfaces de collecte de données n'a été finalisé et validé qu'en août 2019. La MCT5 a été organisée en octobre 2019, après l'acquisition du serveur, et le livrable 11 relatif à la structuration de la base de données a été validé en octobre 2019.

- **Activité 1.3 Contractualiser les opérateurs techniques de terrain**

D'après le CR de la réunion de cadrage du 6 décembre 2018, des contacts ont été établis avec les opérateurs techniques de terrain bien avant le démarrage officiel du projet. Ainsi, dès l'étude de faisabilité en 2017, les budgets forfaitaires par opérateurs étaient déjà fixés, à savoir : SODEFOR : 895 034 028 F CFA, OIPR : 231 258 270 F CFA, ANADER : 195 539 142 F CFA.

Des projets de contrats ont été élaborés, validés par le MINEF et transmis à chacun des trois opérateurs (SODEFOR, OIPR, ANADER) le 31 janvier 2019. Des négociations ont été engagées fin février 2019 et ont abouti fin juin 2019. Les contrats entre ONF-CI et les opérateurs de terrain ont été respectivement signés les 31 juillet 2019 (OIPR, ANADER) et 8 août 2019 (SODEFOR). Des avances de démarrage ont été effectuées à la SODEFOR (28 août 2019) et l'ANADER (20 août 2019) pour la formation de leurs agents et les premières phases d'inventaire. L'OIPR a tardé à ouvrir un compte bancaire dédié mais des avances partielles ont pu être faites.

¹ 2 appartements, résidence Pacy sise à Cocody-Angré 9ème Tranche, Abidjan

- **Activité 1.4 Constituer les équipes de terrain et les former à la méthodologie et au protocole d'inventaire**

Le Livrable 14 présentant les supports de formation des équipes des opérateurs a été préparé et soumis en juin 2019. Les formations des agents des opérateurs ont ensuite été organisées entre septembre et novembre 2019, à la fois en salle et sur le terrain. Des rapports de formation ont été élaborés à chaque fois. On distingue les principales formations suivantes :

- Formation en socio-économie (Gagnoa, 9-15 septembre) : 2 sessions de trois jours pour un total de 25 techniciens de l'ANADER formés ;
- Formation faune (Fresco, 16-21 septembre. Nassian, 30 septembre – 4 octobre) : 13 cadres de l'OIPR, 20 écologues villageois et 3 experts d'ONF-CI, 1 expert du MINEF.
- Formation forêt (Adzopé, 23-27 septembre : 20 techniciens de la SODEFOR (4 équipes), 1 expert de BTA et 1 expert du MINEF.
- Formation forêt au nord (Odienné, 14-18 octobre) : 25 techniciens SODEFOR (5 équipes)
- Formation forêt au centre (Abengourou, 4-8 novembre) : 25 techniciens SODEFOR (5 équipes)

Pour toutes les équipes, une formation en déontologie a été assurée. Pour les formations forêt, les modules de reconnaissance des espèces d'arbres ont été assurés par une équipe de botanistes de l'UNA recrutés par ONF-CI.

La liste des membres des équipes des opérateurs constitue le livrable 13, soumis en février 2020. On dénombre : 59 agents de la SODEFOR organisés en 14 équipes, 24 agents de l'OIPR organisés en 4 équipes, et 14 agents de l'ANADER organisés en 4 équipes. Chaque structure disposait par ailleurs de personnel d'encadrement.

2.4.2. Composante 2. Réalisation des inventaires

- **Activité 2.1 Réaliser l'inventaire forestier**

L'inventaire forestier national réalisé est un inventaire systématique et stratifié à une phase statistique. Le plan d'échantillonnage a considéré 14 strates définies par le croisement des domaines cadastraux (forêts classées, aires protégées, domaine rural) et des zones phytogéographiques (secteurs : ombrophile, mésophile, sub-soudanais, soudanais et montagne).

Une grille kilométrique a été générée sur l'ensemble du pays et, pour chaque strate, les plans d'échantillonnage (forêt et faune) s'appuient sur un sous-échantillonnage de la grille de base caractérisé par différentes intensités d'échantillonnage avec un système de grilles emboîtées de surface doublée à chaque niveau. Concernant l'inventaire forestier, il a été retenu le niveau 2 (grille de 20 km²) pour les forêts classées, le niveau 4 (grille de 80 km²) pour les aires protégées et les niveaux 5 (grille de 160 km²) pour le secteur montagne et 6 (grille de 320 km²) pour les autres secteurs du domaine rural (CUNY et al., 2023).

L'IFFN a utilisé la définition de la forêt en Côte d'Ivoire adoptée en 2014 par le MINEF (surface $\geq 0,1$ ha, couvert des arbres ≥ 30 % et hauteur des arbres à maturité ≥ 5 m). En complément, une classification selon la nomenclature de la FAO (surface $\geq 0,5$ ha, couvert des arbres ≥ 10 % et hauteur des arbres à maturité ≥ 5 m) a également été réalisée afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de rapportage internationaux.

Activités de la SODEFOR

Les 14 équipes de la SODEFOR (inventaire forestier) et de l'ANADER (enquêtes socio-économiques) ont été lancées avec l'appui des points-focaux des opérateurs nationaux, ONF-CI et l'UNA entre le 30 septembre et le 21 novembre 2019. Les experts botanistes de l'UNA sont intervenus en appui et en renforcement des capacités des prospecteurs.

A la date du 31 décembre 2019, la SODEFOR avait réalisé l'inventaire de 172 UE (12 % du total). Le nombre d'UE réalisé par équipe variait de 8 à 17, soit des taux de réalisation de 7 à 17%. Ces différences s'expliquaient notamment par des périodes de démarrage différentes et donc des temps passés inégaux sur le terrain.

Au 30 juin 2020, la SODEFOR avait réalisé l'inventaire de 530 UE (37 %). Il est à noter que l'inventaire a été suspendu plus de 2 mois en avril-mai 2020 en raison de la crise sanitaire Covid-19. Au 30 septembre 2020, la SODEFOR avait réalisé l'inventaire de 805 UE (57 % du total). Il était alors noté que le rythme d'avancement des équipes était très hétérogène avec des taux variant de 37 à 69 %. L'analyse d'efficacité des équipes de la SODEFOR montrait que 50 % du temps de terrain était consacré à l'inventaire proprement

dit tandis qu'un temps important (35%) correspondait à une absence d'activités en partie justifiée par du repos et des départs tardifs en mission.

Entre décembre 2019 et février 2020, les experts botanistes de l'UNA et ONF-CI ont conduit sept missions de suivi et de renforcement des capacités des équipes d'inventaire de la SODEFOR (1 à 2 jours par équipe). L'équipe 12 a bénéficié d'une mission de suivi supplémentaire en juillet 2020. Au 30 septembre 2020, ONF-CI avait contrôlé 34 UE, soit 48 % du contrôle à réaliser. Au 31 décembre 2020, ONF-CI avait contrôlé 52 UE, soit 74 % du contrôle à réaliser. Au 30 mars 2021, ONF-CI avait contrôlé 68 UE, soit 5 % de l'ensemble des 1 366 UE inventoriées. Au total, ce sont 11 missions de contrôle qui ont été réalisées entre février 2020 et mars 2021.

Au 31 mars 2021, la SODEFOR avait réalisé l'inventaire de 1 366 UE (100 % du total en se basant sur l'échantillon révisé²) ainsi que de 30 transects en mangrove. Le niveau d'efficacité des équipes SODEFOR a augmenté sur la fin du projet avec 60,7% du temps passé en inventaire.

Activités de l'ANADER

A la date du 31 décembre 2019, l'ANADER avait réalisé des enquêtes dans 117 UE et le nombre de ménages enquêtés était de 294, soit une moyenne de 2,5 ménages par UE que ce soit dans le domaine rural ou en forêt classée. Au 30 juin 2020, l'ANADER avait réalisé 800 enquêtes dans 333 UE. Au 31 décembre 2020, l'ANADER avait réalisé 1 578 enquêtes dans 682 UE.

Au 31 mars 2021, l'ANADER avait réalisé 1 767 enquêtes dans 773 UE, soit une moyenne de 2,3 ménages par UE. Les agents de l'ANADER n'ont pas réalisé d'enquête dans 594 UE (absence d'occupation humaine, impossibilité de trouver les propriétaires des champs, etc.).

- **Activité 2.2 Réaliser les inventaires de faune**

Pour la faune, le lancement des quatre équipes de l'OIPR s'est fait le 30 septembre (2 équipes), le 17 octobre, et seulement le 4 décembre 2019 pour une équipe retardataire.

Les 4 équipes étaient composées d'un chef d'équipe, un boussolier, un opérateur GPS et un agent, soit 16 personnes. Ce dispositif a finalement été doublé en septembre 2020 car il a été jugé rapidement sous-dimensionné pour appliquer le protocole sur tout le territoire.

Le protocole d'inventaire de la faune est basé sur un plan d'échantillonnage stratifié selon les zonages cadastraux et les divisions phytogéographiques du pays. Ce plan comprend 15 strates au total en croisant les 3 domaines cadastraux (Forêts classées, Aires Protégées strictes, Domaine rural) et les 5 zones phytogéographiques (secteur ombrophile, secteur mésophile, secteur sub-soudanais, secteur « montagne »).

Pour faire coïncider le plan d'échantillonnage « Forêt » et « Faune », un système de maillage kilométrique complet du territoire national a été mis en place comportant 8 niveaux de grilles (grilles de 10 km² à 1280 km²). Dans chaque grille retenue, deux dispositifs de Transect Linéaires ont été mis en place. Un dispositif comprenant 580 transects dans les forêts le mieux préservées dont 133 en Aires Protégées et 447 en Forêts classées. Un deuxième dispositif autour des unités d'échantillonnage « Forêt » comprenant 414 transects dont 73 en Forêts Classées et 341 dans le Domaine Rural. Au final, après quelques ajustements méthodologiques, ce sont 928 transects qui ont été suivis tout au long du projet.

Dans le premier dispositif, les Transects font 1.5 km. Dans le second dispositif les transects font 3 km chacun.

A la fin du programme, les opérations de terrain se sont soldées par 919 transects (sur 928) parcourus soit une longueur totale de 1932 km (dans le cadre même de l'IFFN) et 552 transects supplémentaires totalisant 912 km dans les parcs nationaux suivis par l'OIPR, soit au total 2844 km de transects de suivi de la faune.

2.4.3. Composante 3. Saisie, traitement et analyse des données

- **Activité 3.1 Saisir les données d'inventaire**

Les interfaces de saisie de données ont été développées à partir de mai 2019 dans le cadre de la MCT5. Le livrable 10 (août 2019) présente le processus de mise en place des interfaces de collecte de données.

² Suppression de 21 UE en FC du Haut-Sassandra (envahies de champs de cacao), d'1 UE au Mali, d'1 UE au Burkina Faso, de 15 UE au PN de la Comoé et de 13 UE au PN de Taï, soit un total de 51 UE

Au total, quatre interfaces et protocoles de collecte de données (forêt, mangrove, faune, socio-économie) ont été paramétrés sur les logiciels Collect et Collect Mobile du projet Open Foris³. Les protocoles ont été déployés et testés sur différents modèles de tablettes lors de la MCT5. Des fiches papier de collecte de données ont également été produites pour assurer une double saisie permettant une vérification des données et pour renforcer la sécurité en cas de bug informatique ou de perte de données.

L'ensemble des fiches d'inventaires et d'enquêtes sont présentées dans le livrable 12 qui fait office de Manuel de terrain et sur la base duquel les formations ont été conduites.

La saisie des données et leur transmission au serveur informatique mis en place et paramétré par ONF-CI et IGN a démarré au dernier trimestre 2019. Un système de contrôles de cohérence entre les données sur fiche papier et les données enregistrées sur les tablettes a été mis en place et assuré par l'expert IGN (MCT5) et le gestionnaire de la BDD recruté par ONF-CI. Cela permettait notamment de corriger les erreurs de saisie, détecter les incohérences, d'alerter les chefs d'équipes et de rectifier d'éventuelles mauvaises décisions. Le rythme de saisie des données est le même que celui de la réalisation des inventaires et enquêtes (cf. composante 2).

- **Activité 3.2 Traiter et analyser les données d'inventaire**

Le traitement et l'analyse des données d'inventaire n'a pu démarrer qu'à la fin du processus de collecte, c'est-à-dire au dernier trimestre du projet à partir de mars 2021.

Inventaire forestier

Ces éléments avaient néanmoins été anticipées très tôt à travers la MCT3 dont un rapport élaboré en février 2020 traitait des estimateurs statistiques de l'IFFN. Ce rapport a ensuite été revu en avril 2021 pour tenir compte des données finales de l'IFFN.

Pour les données forestières, c'est la MCT6 conduite par deux experts d'IGN qui a permis de traiter et d'analyser les données d'inventaire. Le travail a notamment consisté à assembler les données recueillies, à choisir et appliquer des modèles sélectionnés (tarifs de cubage) et à mettre en place des outils de calcul permettant la production des résultats finaux.

Quatre grandeurs de base ont été calculées pour les différentes strates, définitions et domaines : i) Surface forestière, ii) densité de tiges, iii) volume de bois, iv) biomasse. Les définitions utilisées et méthodes détaillées de calculs sont développées dans le livrable 44 daté d'avril 2021.

Finalement, les résultats des analyses sur les données forestières ont été présentés dans le livrable 54 Rapport final de l'inventaire forestier.

Enquête socio-économique

L'analyse des données socio-économiques de 1 767 enquêtes recueillies dans 773 UE, a été conduite par un consultant recruté par ONF-CI au deuxième trimestre 2021. Les analyses complètes sont présentées dans un « Rapport sur les enquêtes socio-économiques et les mesures d'occupation du sol réalisées par le projet IFFN » et synthétisées dans le livrable 56 intitulé « Enquête socio-économique ».

Les analyses constituent une étude de base ou une analyse situationnelle de la pression anthropique sur le capital forestier de la Côte d'Ivoire. Il ne s'agit en aucun cas d'un recensement agricole et les résultats ne sont pas interprétables ou extrapolables au niveau national. Cette limite est amplifiée par la concentration des enquêtes dans les forêts classées des secteurs ombrophile et mésophile.

Les données exploitées sont tirées des enquêtes conduites auprès des agriculteurs. Un accent particulier est mis sur la nature et la superficie des cultures, leur état (bien, moyennement ou mal entretenu) et leur année de mise en place. Pour les données des questionnaires, une analyse statistique descriptive a été menée, avec, en fonction des variables, deux types d'analyses principales : i) fréquences des modalités pour les variables qualitatives (production de secteurs), ii) fréquences des modalités pour les variables continues/discontinues (production d'histogrammes). Les croquis d'UE ont peu été exploités.

Inventaire faunistique

L'analyse des données faune s'est concentrée sur la distribution et l'abondance relative des espèces inventoriées (grands Mammifères, quelques reptiles et oiseaux remarquables), la compréhension de certaines variables influençant la distribution et l'abondance des espèces et enfin la production de cartes de favorabilité de l'habitat des principales espèces à l'échelle du pays.

³ <https://openforis.org/>

Au total, 72 810 données de faune ont été saisies dont seulement 718 constituent des observations directes. La majorité des données (99%) sont donc des données de traces, ce qui implique d'avoir un personnel parfaitement formé à la reconnaissance des indices de présence des différentes espèces.

Avec ce jeu de données, des indices kilométriques d'abondance (IKA) ont pu être produit pour chaque espèce inventoriée permettant de réaliser des cartes de densité relative à l'échelle du pays.

Très peu de données, dites de « Distance Sampling » ont été collectées sur ces transects ce qui aurait permis de calculer des tailles de populations. Mais cette méthode est bien plus lourde d'un point de vue méthodologique pour être déployée à grande échelle. Elle a été testée pour les chimpanzés et les éléphants, mais n'a pas produit de résultat satisfaisant car le jeu de données était trop faible et réparti sur de trop grandes surfaces hétérogènes.

Au total 120 espèces différentes ont été inventoriées. 77 mammifères, 29 Oiseaux, et 14 Reptiles. Pour la moitié des espèces, moins de 20 observations ont été faites et quelques espèces sont omniprésentes dans les transects comme le Guib harnaché, le Lièvre à oreille de lapins, et l'Aulacode. Les données de ces 3 espèces représentent 40% du jeu de données total.

L'ensemble de ces observations a donné lieu à la production d'un atlas de la faune de l'IFFN.

2.4.4. Composante 4. Restitution des résultats et formalisation de la structure permanente de l'IFFN

- **Activité 4.1 Réaliser un atelier national de restitution des résultats de l'IFN**

L'atelier national final de l'IFFN a été organisé à Abidjan le 29 juin 2021. Il a été présidé par le Ministre des eaux et forêts de Côte d'Ivoire et a compté 71 participants en présentiel et 42 participants en distanciel. L'atelier a ainsi permis de :

- Présenter l'ensemble des acteurs du projet et leurs rôles ;
- Présenter de manière globale le projet (objectifs, calendrier, activités réalisées, communication, etc.) ;
- Présenter les résultats du projet sur les volets forestiers, fauniques et socio-économiques ;
- Recueillir les suggestions des participants ;
- Réaliser une conférence de presse.

- **Activité 4.2 Capitaliser les acquis et organiser le suivi post-inventaire**

Le principal objectif de cette activité était la mise en place et la formalisation d'une structure nationale pérenne en charge du suivi de l'IFN. Les travaux ont notamment été conduits à travers la MCT2 qui a produit un rapport de démarrage en mars 2019 (livrable 6), un rapport intermédiaire en septembre 2019 (livrable 18) et un rapport final en mars 2020 (livrable 32). Une proposition d'organigramme de la structure pérenne de l'IFFN a également été élaborée en septembre 2020 (livrable 36).

Le rapport final souligne qu'il « *est possible d'envisager de nombreuses formes juridiques pour structurer l'entité qui sera chargée de l'IFFN* », cette dernière devant en principe « *obéir aux critères d'indépendance et d'autonomie* ». Plusieurs hypothèses sont envisagées telles que : i) la création d'une autorité administrative indépendante (placée à la Primature), la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), iii) la désignation du Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD). Les budgets annuels de fonctionnement de la structure seraient compris entre 655 545 000 et 801 221 667 FCFA (+11% si création d'une nouvelle structure).

Finalement, lors d'une réunion du CTS du projet qui s'est tenue le 12 août 2020, il a été recommandé d'examiner la possibilité de loger la structure pérenne chargée de l'IFFN au MINEF. Cette option a finalement été privilégiée ; plusieurs scénarios d'organigramme de la structure et de budgets ont été élaborés et présentés dans le livrable 36 daté de septembre 2020. De nombreux échanges ont été menés sur ce sujet lors du CTS du 18 novembre 2020.

Les propositions et estimations budgétaires du livrable 36 n'ont finalement jamais été suivies des décisions politiques nécessaires à la création de la structure pérenne de l'IFFN. Les raisons sont sans doute multiples et intègrent les contraintes politiques et budgétaires du MINEF pour opérationnaliser une telle structure.

2.4.5. Composante 5. Suivi administratif, financier et technique des activités

- **Activité 5.1 Le démarrage du projet est officialisé et les objectifs et moyens à mettre en œuvre fixés**

Le démarrage du projet a été formalisé premièrement par la réunion de cadrage du 6 décembre 2018 (27 participants) puis officialisé par l'atelier de lancement du projet le 5 mars 2019 (59 participants). Ces deux événements ont permis de clairement rappeler les objectifs de l'IFFN, les acteurs clés impliqués et les moyens disponibles et à mettre en œuvre.

- **Activité 5.2 Les activités de l'Assistance Techniques sont suivies et documentées de manière trimestrielle**

L'opérateur ONFi-IGN-IGN-FI a effectivement élaboré et soumis des rapports trimestriels de bonne qualité, à partir d'avril 2019 (période de janvier à mars 2019) et jusqu'au 31 mars 2021 (période de janvier à mars 2021). On note deux particularités : i) la période d'avril à septembre 2020 (période de crise sanitaire Covid-19) pour laquelle un seul rapport semestriel a été élaboré, ii) la période d'avril à juin 2021 qui a été documentée à travers les rapports finaux du projet.

- **Activité 5.3 Les activités des opérateurs techniques sont suivies et documentées**

Chaque opérateur technique (SODEFOR, OIPR et ANADER) était tenu contractuellement de « *rendre compte régulièrement et sans retard de l'avancement technico-financier des prestations à ONF-CI par le biais de rapports périodiques.* »

Dans chaque contrat, l'échéancier de paiement était structuré en 5 tranches : une avance de démarrage puis quatre paiements associés à la remise de livrables (rapport de formation et inventaire 1, rapport d'inventaire 2, inventaire 3 et rapport final). Bien que quelques retards aient été constatés, ces livrables ont bien été élaborés et les paiements associés honorés.

Par ailleurs, les rapports trimestriels de l'opérateur principal synthétisaient les activités de chaque opérateur de terrain.

- **Activité 5.4 Les missions court-terme sont documentées**

Au total, neuf missions court-terme (MCT) ont été réalisées durant le projet sur la base de Termes de références validés par le MINEF. Chaque MCT a produit des livrables et a contribué aux avancées du projet. Le tableau ci-dessous résume la situation des MCT.

Tableau 1. Liste des Missions court-terme conduites dans le cadre de l'IFFN de Côte d'Ivoire

N°	Titre	Profil expert	Durée (h/j)	Statut	Nombre d'experts
MCT01	Elaboration Manuel de Procédures	Gestion de projet AFD	21	Indépendant	1
MCT02	Identification et définition de la structure chargée du suivi de l'IFN	Juriste environnemental	10	Indépendant	1
		Juriste environnemental	15	Indépendant	1
		Economiste environnemental	5	ONFI	1
MCT03	Plan d'Echantillonnage détaillé	Spécialiste en inventaire	25	IGN	1
MCT04	Interfaces de collecte des données	Informaticien spécialisé secteur forestier	35	IGN	1
MCT05	Structuration base de données	Expert base de données	30	IGN	1
MCT06	Traitement et analyse des données inventaire forêt	Expert en traitement des données forêt	60	IGN	2
MCT07	Traitement et analyse des données inventaire faune	Experts en traitement des données faune	15	ONFI	2
MCT08	Communication	Experte en communication	30	IGN FI	1
MCT09	Communication	Experte en communication	30	IGN FI	1

- **Activité 5.5 La clôture du projet est documentée et officialisée**

Le projet a été clôturé fin juin 2021. L'atelier national final organisé le 29 juin 2021 a permis de présenter les résultats du projet IFFN aux différentes parties prenantes et d'officialiser la clôture du projet. Les derniers rapports ont été remis au 30 juin 2021 et finalisés en juillet 2021. Il s'agit notamment des documents clés suivants :

- Rapport de diffusion digitale (livrable 50) ;
- Atlas de la faune ivoirienne - Résultats de l'inventaire faunique national 2019-2021 (livrable 52) ;
- Rapport final Administration, logistique, communication et finances (livrable 53) ;
- Rapport final de l'inventaire forestier (livrable 54) ;
- Rapport final de l'inventaire faunique (livrable 55) ;
- Enquête socio-économique (livrable 56) ;
- Compte-rendu de l'atelier national final de l'IFFN (livrable 58).

- **Activité 5.6 Le Comité de Pilotage se réunit tous les semestres et les décisions arrêtées sont documentées**

Si l'étude de faisabilité du projet prévoyait l'organisation d'un COPIL par semestre, l'organisation effective a été différente. Trois sessions ordinaires de COPIL ont eu lieu les 6 mars et 30 octobre 2019 et le 15 juin 2021. Trois sessions extraordinaires se sont déroulées les 14 et 20 mars 2019 et le 28 mai 2020. Chaque COPIL a fait l'objet d'un CR suffisamment précis. Le suivi des décisions et recommandations de deux COPIL a été documenté.

2.4.6. Composante 6. Communication

Pour répondre aux enjeux de communication, un Plan de communication (livrable 4) a été élaboré en avril 2019. Ce document synthétise les enjeux, objectifs, activités prévues et outils à élaborer et utiliser.

- **Activité 6.1 Organiser une campagne d'information et de sensibilisation au niveau national et dans les régions afin de faciliter la venue des équipes sur le terrain**

Sur la base des orientations du plan de communication, une campagne d'information et de sensibilisation a bien été organisée et mise en œuvre à différents niveaux. Ces éléments sont notamment résumés dans le livrable 19 intitulé « campagne de sensibilisation » (novembre 2019) puis dans les différents rapports trimestriels.

Les activités de sensibilisation et de communication se sont notamment appuyées sur trois piliers complémentaires : i) les autorités préfectorales nationales et leurs démembrements régionaux/départementaux/sous-préfectoraux, ii) le réseau déconcentré des opérateurs techniques (MINEF, SODEFOR, ANADER), iii) les médias nationaux et locaux (presse, radios, internet, etc.).

L'information et la sensibilisation ont ainsi pris différentes formes : publications sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, télégrammes officiels, mails, spots radios, produits marketing IFFN, réunions et visites aux autorités, etc.

Bien que des difficultés aient pu être rencontrées ici et là, on note de manière générale que d'importants efforts ont été déployés sur ce volet information et sensibilisation.

- **Activité 6.2 Réaliser un film documentaire sur les objectifs, les activités et le déroulement de l'IFN**

Au total, le projet a réalisé trois films documentaires d'une dizaine de minutes chacun et respectivement focalisés sur : i) les problématique et enjeux, ii) la collecte des données d'inventaire, iii) les résultats. Les films 1 et 2 ont été diffusés à la télévision nationale (RTI1). Les trois films ont été diffusés en ligne sur YouTube et relayés sur les sites internet des acteurs du projet et sur les réseaux sociaux.

D'après les données disponibles sur Youtube, on note les vues suivantes : film 1 (2 200 vues), film 2 (1 083 vues), film 3 (220 vues).

2.5. Synthèse des principaux résultats et points de satisfaction

Les principaux résultats et points de satisfaction de l'IFFN à souligner sont :

- Le **projet IFFN répondait à un réel besoin de données actualisées sur l'état de la forêt et la faune ivoirienne au niveau national**. PNPREF (2018) : « *nécessité de réaliser un inventaire national des ressources forestières et fauniques pour disposer de données fiables.* » SPREF (2019) : « *mettre en œuvre le projet relatif à l'IFN et d'en actualiser les données* »
- **Le montage institutionnel** et notamment le recours à un groupement d'opérateurs privés **a permis d'avoir une bonne flexibilité, une efficacité et un haut niveau d'expertise**.
- **La coopération entre MINEF, groupement ONFi-IFN-IGN-FI, SODEFOR, ANADER et OIPR a plutôt bien fonctionné**, chacun ayant joué un rôle bien défini pour contribuer à l'atteinte des objectifs.
- ONF-CI et ONFi ont fait preuve d'une **grande réactivité et de flexibilité dans la phase préparatoire** avant la signature du contrat en mars 2019 et le paiement de l'avance en juin 2019.
- **L'IFFN est robuste et fiable sur les plans méthodologiques et statistiques** (plan d'échantillonnage, méthodes d'inventaires, estimateurs statistiques, etc.). Les résultats sont difficilement attaquables et peuvent être actualisés.
- Le système d'inventaire couplant agent de l'OIPR et Auxiliaires Villageois est un système qui a bien fonctionné pour la récolte de données sur les mammifères diurnes lors des transects.
- Malgré diverses difficultés (logistique, Covid-19, terrain, lourdeurs administratives, etc.), **la phase d'inventaire et enquête de terrain a permis d'atteindre les objectifs** fixés et de collecter les données nécessaires aux analyses et synthèses.
- **Le dispositif de communication/sensibilisation a été bien conçu et mis en œuvre**, avec une couverture médiatique significative et une circulation assez bonne de l'information vers les populations. Les 2 plaquettes et 3 films sont de bonne qualité.
- Malgré des retards et des analyses menées en urgence (3 mois), **les résultats finaux de l'IFFN ont été soumis sous forme de rapports et présentés en atelier final**. Une publication de CUNY et al. (2023) dans Bois et Forêts des Tropiques en fait la synthèse.
- L'IFFN a produit des **données utiles sur l'état des forêts utilisables pour orienter les futures politiques et stratégies du MINEF/SODEFOR** : 2,97 Mha (9,2 % du territoire), 92 340 ha de reboisements, 11% de forêt en Forêts Classées (FC), 3,3 tiges/ha d'essences commerciales >60 cm, etc.
- **Le volet faune a permis d'obtenir des indicateurs précis (IKA) sur l'abondance relative des mammifères par types d'habitats/domaines, des cartes de répartition nationale des grands et moyens mammifères, des cartes d'aptitude des habitats à héberger une espèce**, pouvant alimenter un suivi des futurs programmes de conservation de la faune (au sein des forêts classées ou au sein de corridors écologiques entre Aires protégées).
- **Le volet faune a permis également le renforcement des capacités des agents de l'OIPR** quant à la reconnaissance des traces de mammifères, le perfectionnement dans l'utilisation de technique de collecte des données (tablettes, logiciels de saisie).
- **Un Arrêté 008/MINEF/CAB du 6 janvier 2021** définit les modalités et la périodicité de l'inventaire forestier national. Art 7. Périodicité d'exécution de 10 ans, actualisation tous les 5 ans.
- Le MINEF développe un **portail en ligne de présentation de l'IFFN**, avec un accès réservé pour émettre des requêtes sur les données. Initiative intéressante mais perfectible.

2.6. Synthèse des principales limites et difficultés rencontrées

Les principales limites et difficultés de l'IFFN à souligner sont :

- **Un démarrage retardé** par les lourdeurs administratives, le retard de paiement de l'avance de démarrage et des difficultés entre ONF-CI et le précédent chargé de composante MINEF.

- **Des formations courtes organisées en fin 2019** pour assurer un lancement des équipes de terrain au plus vite. Les capacités de reconnaissance botanique des agents de la SODEFOR et faunique des agents OIPR ont été renforcées, mais restaient perfectibles (taxonomie, détermination jusqu'à l'espèce, etc.).
- Lourdeurs administratives et manque d'optimisation des missions qui ont entraîné un **manque d'efficacité des équipes de terrain** : 52,2% du temps sont consacrés aux activités de terrain pour la SODEFOR, 43% pour l'OIPR.
- **Quelques difficultés logistiques sur le terrain** : accès difficile à certaines UE, pas de tronçonneuses, véhicules partagés à 7 personnes, méfiance de certaines populations en FC, etc.
- **Crise du Covid-19** : Responsable technique bloquée 4 mois en France, interruption des inventaires pendant 2 mois, ralentissement des activités, etc.
- **L'échantillonnage de la faune a été uniquement ciblé sur les mammifères de grande et moyenne taille et principalement diurne.** D'autres groupes taxonomiques (oiseaux par ex) auraient pu être intégrés pour constituer d'autres indicateurs de l'état de santé des forêts. En effet il existe des cortèges d'espèces d'oiseaux propres aux savanes arborées, aux forêts claires, aux agro-forêts, aux forêts secondaires dégradées et aux forêts secondaires matures.
- Malgré un avenant de 6 mois, **les retards accumulés ont limité le temps disponible pour les analyses, la rédaction des rapports et la capitalisation (forêt et faune).**
- Difficulté d'analyse et de valorisation des croquis d'UE (ANADER). **Etude socio-économique intéressante mais pas représentative localement et pas extrapolable au niveau national.**
- L'IFFN a démarré après la publication de la PNPREF (2018) et de la SPREF (2019) et apporte des résultats très différents des hypothèses de travail de ces documents (BNEDT, 2015). Nécessité de mise à jour.
- **Existence d'une estimation différente par le BNEDT (2020) : 5,45 Mha (17%).**
- **Pas d'avancées significatives sur la structure pérenne de l'IFFN 3,5 ans après la fin du projet.**
- **Appropriation insuffisante des données de l'IFFN en interne au MINEF** et manque de valorisation additionnelle des données et analyses. Idem chez les opérateurs SODEFOR et OIPR.
- **Manque de compétences en interne au MINEF pour manipuler la base de données,** l'interroger, la valoriser, etc.
- Approche multithématique (forêt, faune, socio-éco), et spatialement ambitieuse (1366 UE, 919 transects). Donc difficile à mettre en œuvre et difficilement soutenable sur le budget propre du MINEF.

3. Performance du Projet IFFN

3.1. Pertinence du Projet

3.1.1. Pertinence globale du Projet

Evaluation de la pertinence globale du Projet :



Les objectifs du projet étaient-ils pertinents au regard du contexte, des enjeux et problématiques du secteur ? Oui, totalement. La Côte d'Ivoire manquait cruellement de données récentes et fiables sur ses forêts et sa faune, tout en ayant des objectifs ambitieux de préservation, de réhabilitation et d'extension. Le projet était donc tout à fait pertinent pour répondre à ces lacunes.

Avant le projet, le dernier inventaire forestier d'envergure nationale (mais limité aux forêts du Sud du pays) remontait à 1979. La superficie et les principales caractéristiques de la forêt ivoirienne étaient donc inconnues faute de données de terrain récentes et fiables. De la même manière, aucun inventaire de faune au niveau national n'avait été réalisé, à l'exception d'inventaires localisés aux niveaux de Parcs nationaux (PN) et de Forêts classées (FC). Le pays ne disposait donc pas de données sur la présence et la distribution de la faune à travers le pays.

L'état de dégradation important des forêts et l'érosion de la biodiversité faunique étaient néanmoins connus et en partie documentés. La SEP-REDD+ (2017) estimait que les surfaces de forêt du pays étaient passées de 16 millions d'hectares (Mha) au début du XXe siècle à 3,4 Mha en 2015, soit 21 % de sa superficie initiale. Les taux annuels de déforestation étaient estimés à 4,32 % sur la décennie 1990-2000 et à 2,69 % sur la période 2000-2015. Du fait de la détérioration des habitats forestiers et du braconnage, les pressions sur la faune étaient jugées élevées. 138 espèces menacées d'extinction (38 oiseaux, 32 batraciens, 32 poissons) étaient recensées dans le sud-ouest et le sud-est du pays.

Face à ces tendances négatives, le Chef de l'Etat avait annoncé à New York en 2014 que : « *A l'horizon 2017, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir ralentir, arrêter ou inverser la disparition de ses forêts...* ». Cette volonté s'est matérialisée par l'adoption en mai 2018 d'une Politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (MINEF, 2018), puis en 2019 d'une Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (MINEF, 2019). Tout en se basant sur des diagnostics forestiers incomplets et pas à jour, ces deux documents mentionnent explicitement la nécessité et l'importance de réaliser un Inventaire forestier national en Côte d'Ivoire.

En ce sens, **on peut considérer que la pertinence globale du projet d'IFFN est incontestable**. Son objectif global est formulé de manière pertinente : « *Actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques et caractériser la pression anthropique sur ces écosystèmes afin de collecter un certain nombre d'informations stratégiques et d'éléments utiles à la poursuite des actions publiques pour assurer une gestion durable de ces ressources.* »

3.1.2. Pertinence des approches et méthodologies spécifiques

Evaluation de la pertinence des approches et méthodologies sur les 3 volets :



Les approches et méthodologies sur la forêt, la socio-économie et la faune étaient-elles pertinentes ? Pour la forêt et la faune, oui incontestablement. Les méthodologies et plans d'échantillonnages mis en place étaient rigoureux et statistiquement robustes. Pour le volet socio-économique, les données sont intéressantes mais ne sont ni extrapolables au niveau national ni analysables à des échelles territoriales.

Inventaire forestier

L'étude de faisabilité réalisée par TEREa et BRLi (2017) avait proposé un plan d'échantillonnage et une méthode d'inventaire qui se sont avérés inadaptés aux objectifs et aux approches courantes des IFN, notamment parce que les inventaires ciblaient a priori les zones cartographiées par télédétection comme forestières (stratification non pérenne) et écartaient le reste du territoire (environ 50% du pays). Cette approche était erronée d'un point de vue méthodologique pour un IFN et n'aurait pas permis de produire des données statistiquement fiables au niveau national.

Point positif à signaler, ce biais a été correctement identifié et corrigé en début de projet, grâce notamment à la MCT3 et à l'expérience d'IGN France en matière d'IFN. Le plan d'échantillonnage a donc été complètement revu en s'appuyant sur les standards internationaux en matière d'IFN (couverture du territoire et stratification pérenne notamment). Ce dernier a donc été stratifié selon le domaine cadastral et la division phytogéographique, ce qui a dégagé 14 strates distinctes. Une grille à maillage kilométrique complet, avec un système emboîté (intensité d'échantillonnage variable selon les domaines cadastraux) a été élaborée.

L'effort d'échantillonnage a été adapté selon les zones, tout en intégrant les contraintes budgétaires, logistiques et de temps (initialement 2 ans pour inventorier 1 260 UE). Ce sont finalement 3097 Unités d'échantillonnage (UE) qui ont été identifiées, dont 1 387 susceptibles de contenir de la forêt ou des plantations pérennes (anacarde, hévéa) qui ont été inventoriées sur le terrain (le reste ayant été photo-interprété). Ces choix méthodologiques nous semblent effectivement pertinents puisqu'ils permettaient de garantir la robustesse et la fiabilité statistique de l'IFN.

Pour les mangroves, il a été constaté en début de projet qu'elles n'occupaient qu'environ 5000 ha sur le littoral du pays, ce qui était très peu à l'échelle du pays. Aucune UE générée aléatoirement ne tombait dans ces mangroves. En raison de la taille très réduite de ces formations, il a été proposé de les considérer en dehors de l'IFN. L'approche méthodologique proposée a donc consisté à réaliser 30 transects de mangrove en utilisant la méthode du sixième arbre. Ce choix nous semble également pertinent de par la spécificité et l'étendue limitée des mangroves.

Volet socio-économique

La partie inventaire socio-économique a reposé sur : i) des croquis d'occupation des sols dans les UE inventoriées (avec présence de cultures et/ou habitat), et ii) des enquêtes socio-économiques auprès des ménages exploitant des parcelles agricoles au sein des UE inventoriées.

Cette approche visait notamment à caractériser les activités et pratiques humaines dans les zones des UE (cultures, chasse, pêche, prélèvements de produits forestiers, etc.) pour disposer d'informations d'ordres socio-économiques et sur l'occupation des terres au niveau des UE inventoriées. L'approche a été justifiée notamment pour compléter les résultats du recensement général agricole 2015/16.

Si l'intérêt de recueillir des données sur l'occupation des terres et les pratiques des ménages ruraux actifs dans les UE n'est pas foncièrement remis en question, **il existe néanmoins des doutes sur la pertinence des approches socio-économiques mises en place.** En premier lieu, **le déploiement du volet socio-économique a été relativement complexe et coûteux, pour des résultats mitigés** (cf. analyse de l'efficacité). Deuxièmement, **la méthode d'analyse et de valorisation des croquis n'était pas explicitée au stade de l'étude de faisabilité et n'a pas été détaillée au démarrage du projet. Il en a résulté des difficultés sur le terrain à réaliser ces croquis et surtout une quasi absence de valorisation de ce travail et des données associées** dans l'étude socio-économique finale. Enfin, si les résultats de l'enquête socio-économique sont relativement intéressants, ils présentent certains biais liés notamment au faible nombre de ménages enquêtés (2,3 par UE en moyenne) et ne sont ni extrapolables au niveau national, si représentatifs de situations locales (communes, départements, régions, etc.).

En définitive, si le volet socio-économique visait initialement à apporter une dimension complémentaire à l'IFFN pour considérer les activités humaines dans les UE, il s'avère que **ce volet n'était ni essentiel ni prioritaire**, et qu'il présentait dès le départ des limites méthodologiques évidentes, notamment pour l'analyse des croquis et en termes de représentativité et d'extrapolation au niveau national des résultats d'enquête. La pertinence de ce volet peut donc être considérée comme faible à moyenne.

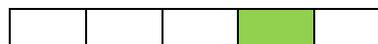
Inventaire faunistique

A l'échelle de travail (l'ensemble de la Côte d'Ivoire), **le protocole proposé pour l'inventaire de la faune nous a semblé adapté et pertinent. Le système de maillage pour les AP et les FC de 3.2 km x 3.2 km a permis de récolter des données sur l'abondance relative des mammifères de manière précise et homogène** sur le territoire de ces espaces. Le deuxième dispositif, plus large, était pertinent pour collecter de la donnée au sein du domaine rural et des FC très dégradées et ainsi vérifier la présence/absence de la faune dans ces secteurs pouvant constituer des corridors localement.

Cela permet d'avoir un état de base à l'échelle du pays très intéressant. Les indicateurs (abondance relative) sont très faciles à comparer d'année en année et constituent une base sérieuse pour effectuer des analyses tendancielle à l'avenir dans la mesure où l'on se donne les moyens de répéter l'opération sur un pas de temps régulier.

3.1.3. Pertinence du montage institutionnel et du mode opératoire du Projet

Evaluation de la pertinence du montage institutionnel, du mode opératoire et du périmètre du Projet :



Le montage institutionnel du projet IFFN est considéré comme pertinent et adapté au contexte. Il a notamment permis de valoriser l'expérience et l'efficacité d'un groupement d'opérateurs privés internationaux pour atteindre les objectifs dans des délais courts. Il a également permis d'impliquer étroitement des structures nationales qualifiées dans leurs domaines (SODEFOR, OIPR, ANADER) dans la collecte de données de terrain. Le MINEF a joué son rôle de maîtrise d'ouvrage mais n'a pas particulièrement bénéficié de renforcements de capacités qui auraient pourtant été utiles dans une logique de pérennisation des acquis.

Le montage institutionnel et le mode opératoire du projet ont été définis au stade de l'étude de faisabilité et dans l'ensemble respectés par la suite lors de la mise en œuvre. Logiquement, le MINEF a joué un rôle de maîtrise d'ouvrage tandis que le choix a été fait de confier la mise en œuvre à un opérateur privé, recruté par Appel d'offres (AO). Sur la base de budget prédéfinis au stade de l'étude de faisabilité, cet opérateur devait ensuite travailler avec des opérateurs de terrains pré-identifiés (SODEFOR, ANADER, OIPR), en charge de mener concrètement les travaux d'inventaires et d'enquêtes. Le projet a été piloté et suivi par un Comité de pilotage (COPIL) bénéficiant des avis d'un Comité de suivi technique (CST).

Dans l'ensemble, **le montage institutionnel du projet a été tout à fait pertinent, notamment pour permettre d'atteindre des résultats relativement ambitieux (échelle nationale), sur la base d'une approche nouvelle pour le pays (IFFN) et dans des délais assez courts** (2 ans initialement, 2,5 ans au final). On peut en particulier souligner que le recours à un groupement d'opérateurs privés très expérimentés a permis au projet d'être conduit de manière efficace tout en visant des résultats qualitatifs. La composition du groupement ONFi – IGN – IGN-FI a été judicieuse, chaque structure apportant une expérience et des compétences utiles et complémentaires. **Si l'approche est logiquement assez coûteuse, elle reste tout à fait pertinente puisqu'un IFFN sérieux et qualitatif n'aurait pas pu être mis en œuvre sans l'intervention d'experts internationaux pointus sur ces sujets.** Si le choix d'établir un contrat global et forfaitaire avec l'opérateur (sauf MCT, équipement et carburant) pourrait être discuté sur le plan de l'efficacité budgétaire, nous estimons que cela était pertinent et justifié, notamment pour limiter les lourdeurs administratives et justifications qui auraient pu générer des retards.

Dans le même temps, le projet n'était pas « hors-sol » puisqu'il restait sous maîtrise d'ouvrage du MINEF, avec une petite cellule chargée du suivi. On notera néanmoins une difficulté au démarrage du projet, sans doute liée à l'utilisation inadaptée du terme « Chef de Projet » (dans l'étude de faisabilité, le document de projet et le DAO de recrutement de l'opérateur) pour qualifier le représentant du MINEF en charge de suivre et de faciliter la mise en œuvre du projet. Le premier « Chef de projet » recruté en interne par le MINEF semble avoir cherché à établir un contrôle trop strict et rigide sur l'opérateur, ce qui a freiné la mise en œuvre et généré des tensions alors que l'opérateur était chargé de la mise en œuvre des activités et de la gestion du budget forfaitaire et remboursable. Cet « incident » a été réglé en cours de première année par l'éviction du premier Chef de projet MINEF (sur décision du Directeur de cabinet adjoint) et son remplacement par un chargé de composante IFFN au sein du MINEF. Ce dernier a établi d'excellentes relations de travail avec l'opérateur et permis l'exécution fluide et efficace du projet.

Le projet impliquait aussi fortement des opérateurs légitimes et qualifiés pour conduire respectivement les inventaires forestiers (SODEFOR), fauniques (OIPR) et socio-économiques (ANADER). Si ce choix a priori aurait pu poser des difficultés en cas de désaccords techniques, logistiques ou budgétaires avec l'opérateur de mise en œuvre, il n'en a rien été. Bien que des analyses d'efficacité, d'efficacité ou de durabilité puissent être faites, on notera ici que le montage proposé et le choix des opérateurs s'est avéré pertinent. Ces derniers ont de plus bénéficié de renforcement de capacités intéressants.

Sur la pertinence du montage institutionnel, on peut néanmoins regretter le manque d'implication du MINEF dans la réalisation du projet, l'analyse des données et la capitalisation. Si la mise en œuvre par un privé a été gage d'efficacité, le manque d'implication du MINEF a été une limite en termes de durabilité. En effet, la petite équipe du MINEF chargée du suivi du projet CORENA (dont l'IFFN était une composante) était plutôt administrative et généraliste en gestion et suivi de projet. Elle disposait d'une enveloppe relativement limitée de 37 millions de FCFA pour les indemnités et le fonctionnement courant. Une seule personne était dédiée à 100% à l'IFFN, il s'agissait du chargé de composante IFFN, basé à plein temps dans les locaux d'ONF-CI.

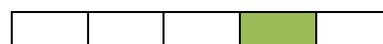
Face au constat d'un manque d'implication direct du MINEF dans le projet, il a été proposé en cours de projet de désigner 5 cadres du MINEF pour être référents thématiques (forêt, faune, socio-économie, base de données (x2)). Malheureusement, ce dispositif improvisé n'a pas été très fonctionnel puisque les cadres n'étaient pas déchargés de leurs autres responsabilités au sein du MINEF et n'étaient pas indemnisés (incités) pour leur implication sur l'IFFN. En pratique, à l'exception du référent faune, le dispositif n'a pas été couronné de succès.

3.2. Cohérence

3.2.1. Cohérence interne du Projet

→ **Cohérence interne du cadre logique et des 6 composantes du Projet**

Evaluation de la cohérence du cadre logique du Projet :



Le projet disposait d'un cadre logique cohérent et lisible, structuré autour de six composantes détaillées en activités et sous-activités. Cette structure a permis de réaliser un suivi rigoureux du projet et de documenter les avancées et résultats dans les rapports périodiques.

Le projet a été structuré en 6 composantes, chacun subdivisée en activités et sous-activités. L'étude de faisabilité a proposé un cadre logique détaillé permettant de visualiser l'ensemble des résultats attendus, des activités à conduire et des indicateurs permettant de suivre les avancées et l'atteinte des résultats.

On note quatre composantes d'activités organisées logiquement dans le temps, à savoir : C1 : Préparation de l'IFFN ; C2 : Réalisation des inventaires ; C3 : Saisie, traitement et analyse des données ; et C4 : Restitution des résultats et formalisation de la structure permanente de l'IFFN. Les deux autres composantes sont plus transversales : C5 : Suivi administratif, financier et technique des activités ; et C6 : Communication.

De manière générale, cette organisation du cadre logique semble cohérente. Les quatre premières composantes devaient être conduites successivement sur 24 mois, avec 6 mois de préparation, 12 mois d'inventaire, 6 mois de traitement et analyse (dont 3 sur la fin d'inventaire) et 3 mois de restitution des résultats (capitalisation). Si ce déroulé semblait tout à fait logique et relativement complet, il s'est avéré trop optimiste dans les conditions réelles du projet, la préparation a été retardée (9-10 mois au lieu de 6) et les inventaires ont nécessité plus de temps que prévu (18 mois au lieu de 12). Malgré un allongement de la durée du projet, les phases d'analyse et de restitution a été fortement réduite à 3 mois pour la première et à moins d'une semaine pour la seconde. Les deux autres composantes ont été conduites tout au long du projet.

On note toutefois quelques faiblesses dans le cadre logique. Si la réalisation de l'inventaire forestier et de l'inventaire faunique sont bien mentionnés, ce n'est pas le cas de l'enquête socio-économique. On note également que la mise en place et la formalisation d'une structure pérenne en charge de l'IFFN était explicitement prévue mais que le projet n'avait pas anticiper les besoins importants en formation et les incertitudes liées aux décisions politiques et aux enjeux administratifs et budgétaires.

3.2.2. Cohérence externe

→ Cohérence et articulation du Projet avec les politiques et les stratégies nationales existantes

Evaluation de la cohérence avec les politiques et stratégies sectorielles nationales :

--	--	--	--	--

L'IFFN a été mis en œuvre après l'élaboration des documents de politique et de stratégie forestière du pays : PNPREF (2018) et la SPREF (2019). On note toutefois que la nécessité de réalisation d'un IFN était bien mentionnée dans ces deux documents. Les résultats de l'IFFN n'ont pas été pris en compte dans le PND 2021-2025. De la même manière, les résultats de l'inventaire de faune n'ont pas été valorisés dans les documents stratégiques liés à la gestion de la faune en Côte d'Ivoire.

Inventaire forestier national

Malheureusement, la PNPREF (2018) et la SPREF (2019) ont été élaborés et publiés avant l'IFFN, sur la base de diagnostics anciens et de toute évidence incomplets. Elles n'ont donc pas intégré les résultats précieux de l'IFFN sur l'état des forêts du pays. Ce constat ne peut néanmoins pas être reproché au MINEF ou au projet IFFN qui a été instruit dans le cadre du C2D en 2017-2018 mais n'a pu démarrer qu'en 2019. On notera simplement qu'idéalement, la PNPREF et la SPREF auraient dû bénéficier des résultats de l'IFFN pour définir des orientations et priorités basées sur des données fiables et actualisées.

Point positif néanmoins, on note que la PNPREF (2018) et la SPREF (2019) citent explicitement la nécessité de réalisation d'un IFN : « *nécessité de réaliser un inventaire national des ressources forestières et fauniques pour disposer de données fiables.* », « *mettre en œuvre le projet relatif à l'IFN et d'en actualiser les données.* » Ce point montre bien que l'IFFN s'est inscrit en cohérence avec les orientations politiques et stratégiques du MINEF. On note également que l'IFFN a utilisé en phase préparatoire la carte d'occupation des terres 2015 réalisée par le BNETD avec l'appui de la FAO, la cartographie des domaines phytogéographiques et les données du domaine cadastral mis à disposition par les différents acteurs.

A l'inverse, on peut regretter que les résultats de l'IFFN ne soient pas intégrés au Plan national de développement (PND) 2021-2025 pourtant finalisé en juin 2022. Le MINEF aurait dû mettre à jour le diagnostic sectoriel forêt présenté dans le PND en utilisant les données de l'IFFN. On peut également regretter le manque de dialogue et de recherche de complémentarités entre l'IFFN et la cartographie d'occupation des terres 2020 réalisée par le BNETD et finalisée en mars 2024. Les deux processus étaient pourtant sous maîtrise d'ouvrage du MINEF mais présentent des résultats différents sur l'estimation des surfaces de forêt, ce qui génère des incompréhensions et doutes parmi les acteurs. A minima, les UE de l'IFFN auraient pu être valorisées comme « vérité terrain » pour consolider la carte du BNETD. Le SEP REDD+ semble également avoir peu participé au projet IFFN (mis à part lors d'ateliers) et n'avoir pas

valorisé ces données par la suite. A titre d'exemple, un document officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire en préparation de la COP29 en Azerbaïdjan mentionne un couvert forestier de 16,95% (alors que l'IFFN l'estime à 9,2%).

Si certains Partenaires techniques et financiers (PTF) déclarent avoir consulté les résultats finaux de l'IFFN, la valorisation de ces données nationales pour le montage de projets régionaux ou locaux n'est pas évidente. On notera toutefois que les grands projets forestiers en cours ou prévus visent en partie à contribuer à la réhabilitation de surfaces forestières, notamment dans les Forêts classées (FC).

Volet socio-économique

De manière générale, il apparaît que l'enquête socio-économique est peu connectée aux politiques et stratégies existantes, à la fois du MINEF, du SEP-REDD+ ou encore du Ministère de l'agriculture. Si les résultats de l'étude viennent apporter des éclairages d'ordre socio-économique sur les cultures agricoles les plus souvent rencontrées dans les UE, les pratiques et les difficultés rencontrées par les producteurs, ces données ne sont en aucun cas extrapolables au niveau national ou représentatives de contextes locaux ou régionaux.

L'étude vient toutefois confirmer et documenter des situations et tendances déjà largement connues en Côte d'Ivoire. On note par exemple que l'agriculture est pratiquée dans 76% des UE situées en FC. Neuf paysans sur dix déclarent qu'une culture de rente (souvent le cacao) est leur première activité. Le cacao est cultivé comme culture dominante par 55% des répondants, l'anacarde par 34% et l'hévéa par 9%. Ces trois cultures de rente sont recensées dans 69% des UE situées en FC et 82% des UE du domaine rural. Elles sont la principale cause de déforestation à l'échelle nationale. Sur le plan géographique, le Grand « sud et ouest » est dominé par le binôme « café-cacao » et le Grand nord est occupé par le binôme « coton-anacarde » : Un des résultats de l'IFFN est d'avoir décelé une zone de transition où coexistent le cacao et l'anacarde parfois dans les mêmes plantations.

Malheureusement, il semble que l'étude socio-économique de l'IFFN ait peu été diffusé et n'ait pas eu de réelle utilité dans les processus nationaux existants, notamment les politiques agricoles en cours ou encore le processus REDD+. Avec son échantillon de près de 1800 ménages enquêtés, cette étude n'est en aucun cas comparable au recensement agricole national de 2015/16 mais apporte tout de même des informations complémentaires et plus récentes que l'analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire (BNETD-EtcTerra-Rongead, 2016). A notre connaissance, la SEP REDD et le Ministère de l'agriculture n'ont pas vraiment connaissance des résultats détaillés de cette étude.

Inventaire faunistique national

Les résultats concernant la faune (Abondance relative des mammifères, cartes de distribution des espèces, carte d'aptitude des habitats) n'ont pas été valorisés dans les documents stratégiques liés à la gestion de la faune en Côte d'Ivoire. A titre d'exemple, ces données auraient pu alimenter le Plan Cadre de Gestion des Aires Protégées validé en 2022. L'inventaire faunique n'a pas non plus été valorisé au sein même du MINEF pour la mise à jour de la loi de gestion de la faune qui définit, entre autres, des quotas de chasse pour les espèces gibiers. Ces quotas auraient pu être décidées à la lumière des abondances relatives des espèces dans les différentes régions du pays.

Ces faiblesses sont liées essentiellement au fait que l'IFFN n'a pas été diffusé, que les données n'ont pas été disponibles pour les différentes directions du MINEF ou du ministère de l'Environnement, mais aussi des chercheurs. A titre d'exemple, nous avons assisté à une thèse de doctorat à l'Université Houphouët-Boigny sur la répartition et la conservation des mammifères dans les forêts classées du sud-est du pays et le doctorant n'avait pas eu connaissance des données de l'IFFN qui auraient pu permettre de comparer la robustesse de ses inventaires par rapport à ceux de l'IFFN, voire de compléter les analyses entre les zones classées qui avaient été échantillonnées lors de cette thèse.

De manière identique, le Ministère en charge de l'Environnement (MEDD) a annoncé travailler en 2024 et 2025 sur sa nouvelle stratégie pour la Biodiversité (NBSAP), mais pour l'instant sans utiliser les données de l'IFFN, alors qu'il s'agit de l'unique inventaire à l'échelle nationale qui peut permettre d'élaborer des stratégies de reconquête forestière et de reconquête de la faune associée.

3.3. Efficacité

3.3.1. Efficacité globale du Projet

Evaluation de l'efficacité globale du Projet :



Dans l'ensemble, le projet a atteint la plupart de ses objectifs, notamment ceux de collecte de données et d'analyses pour produire un IFFN. Cette efficacité a notamment été permise par la souplesse et le professionnalisme associés à une maîtrise d'œuvre privée et à l'engagement de tous les acteurs mobilisés.

L'objectif général du projet a-t-il été atteint ? « Actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques et caractériser la pression anthropique sur ces écosystèmes afin de collecter un certain nombre d'informations stratégiques et d'éléments utiles à la poursuite des actions publiques pour assurer une gestion durable de ces ressources. »

Dans l'ensemble, on peut effectivement considérer que le projet IFFN a bien atteint cet objectif général de collecte de données et d'actualisation des connaissances. Les informations recueillies et les analyses associées sont tout à fait utiles et présentent une valeur stratégique pour le MINEF et ses partenaires. En effet, on passe d'une situation préprojet marquée par l'absence de données forestières et fauniques récentes et fiables, à une situation post-projet où le MINEF dispose de données actualisées au niveau national et d'analyses sur l'état et la composition des forêts ou encore la distribution de la faune.

En ce sens, l'efficacité globale du projet est à saluer, et à mettre au crédit des équipes du groupement d'opérateurs (ONFi-IGN-IGN-FI), des opérateurs de terrain (SODEFOR, ANADER et OIPR) et du MINEF qui a facilité l'exécution du projet, dans des délais relativement courts et un contexte parfois difficile (Covid-19).

On peut toutefois souligner une limite de l'IFFN sur la dimension de « poursuite des actions publiques pour assurer une gestion durable de ces ressources. » Ce point sera discuté plus en détail sous le critère « impact » de l'évaluation.

3.3.2. Réalisation des activités et degré d'atteinte des résultats espérés

Les résultats associés à la préparation, à la conduite et à l'analyse des données d'inventaires ont été atteints. Le projet a permis de constituer une base de données solide et d'élaborer des rapports d'analyses de bonne qualité. Les résultats relatifs au renforcement de capacités et surtout à l'opérationnalisation d'une structure pérenne de l'IFFN ont été plus difficiles à atteindre pour différentes raisons...

Les objectifs spécifiques du projet ont-ils été atteints ?

Le projet IFFN présentait cinq objectifs spécifiques plus ou moins liés aux composantes d'activités du cadre logique (mais pas complètement). On peut donc analyser l'efficacité du projet en croisant OS et composantes.

- L'OS1 du projet IFFN est le suivant : « Concevoir et mettre en application une méthodologie adaptée aux milieux et qui couvre le territoire national. » Cet OS correspond à la composante 1 du projet « Préparation de l'IFFN. ».

Evaluation de l'atteinte des résultats liés à l'OS1 :



L'ensemble des activités prévues sous cette composante ont été réalisées et les résultats espérés ont tous été atteints malgré des retards par rapport au planning initialement envisagé. Une équipe dans l'ensemble très compétente a été recrutée et mise en place au niveau d'ONF-CI à Abidjan. Le COPIL a été institué et un atelier de lancement organisé. Le matériel nécessaire à l'IFFN a été acheté et mis à disposition des équipes. Le plan d'échantillonnage, les protocoles de terrain, les outils de collecte et de stockage de données, etc. ont été mis en place et validés. Les opérateurs de terrain (SODEFOR, ANADER, OIPR) ont signé des contrats de prestation de services avec ONF-CI. Enfin, les équipes de terrain ont été formées, sélectionnées et équipées.

Si cette phase de projet devait en principe durer 6 mois, elle a en réalité duré environ 10-11 mois (plus 3 mois fin 2018, avant le démarrage officiel du projet). L'étude de faisabilité était sans doute trop

optimiste en envisageant cette phase sur 6 mois, mais les retards accumulés à ce stade sont en partie liés au versement tardif de l'avance de démarrage (6 mois après le lancement officiel du projet), en raison de procédures administratives propres au C2D et au gouvernement de Côte d'Ivoire.

Il est important de saluer l'anticipation, la flexibilité et la confiance d'ONFi pour lancer dès octobre 2018, sur fonds propres, les recrutements et travaux, sans contrat signé (mars 2019) ni versement d'avance de démarrage (juin 2019). On notera que la MCT1 a été lancée avant même le début officiel du projet, ce qui a permis de valider le manuel de procédures en février 2019. La MCT3 a été lancée dès janvier 2019, ce qui a rapidement permis de réviser le plan d'échantillonnage. Les MCT4 et 5 relatives aux outils de collecte de données et à la mise en place de la base de données ont été lancées en mai 2019, ce qui a permis de disposer de premières versions des outils en juin 2019. Les manuels de terrain et documents de formation ont été préparés sur ces bases et finalisés en octobre 2019. La contractualisation avec les opérateurs terrains a été finalisée fin juillet, début août 2019. Les formations et la constitution des équipes ont été assurées entre septembre et novembre 2019.

Bien qu'elles ne soient pas explicitement citées dans le cadre logique, des analyses de sols étaient initialement prévues dans le document de projet. Après différents échanges sur la question, cette activité a finalement été abandonnée avec l'accord du MINEF, essentiellement pour des raisons budgétaires et par manque de temps. L'absence de données pédologiques ne constitue finalement pas une faiblesse importante de l'IFFN.

- **L'OS2 du projet est le suivant : « Réaliser les inventaires forestiers et fauniques ». Il correspond à la composante 2 du projet « Réalisation des inventaires ».**

Evaluation de l'atteinte des résultats liés à l'OS2 :



Dans l'ensemble, les activités prévues sous cette composante ont été réalisées et les résultats espérés ont été atteints malgré quelques retards. Les 14 équipes de la SODEFOR (inventaire forestier) et de l'ANADER (enquêtes socio-économiques) ont été lancées avec l'appui des points-focaux des opérateurs nationaux, ONF-CI et l'UNA entre le 30 septembre et le 21 novembre 2019. Des experts botanistes de l'UNA sont intervenus en appui et en renforcement des capacités des prospecteurs. Pour la faune, le lancement des quatre équipes de l'OIPR s'est fait le 30 septembre (2 équipes), le 17 octobre, et seulement le 4 décembre 2019 pour une équipe retardataire.

Le rythme de conduite des inventaires a été très variable selon les opérateurs et selon les équipes. Certaines procédures administratives (signature des ordres de missions, versement des per diem, etc.) et un manque d'optimisation de la planification des missions (durée trop courte, succession logique des UE, etc.) ont généré des retards. Certaines équipes ont aussi fait face à des conditions de terrain difficile, avec parfois des difficultés d'accès aux UE, de longues marches d'approches et un travail en forêt difficile. Si la campagne d'information et de sensibilisation avait été généralement bien menée au préalable (notamment via les Préfets et sous-Préfets), certains villages n'étaient pas informés et ont nécessité davantage de temps pour rencontrer les Chefs de villages et obtenir la confiance des villageois.

Les figures ci-dessous présentent le rythme d'avancé des travaux de chaque opérateur. Tous les contrats des opérateurs étaient initialement prévus avec 12 mois de terrain. On notera que ce délai n'a pu être respecté par aucun des opérateurs, notamment en raison d'un rythme insuffisant des équipes et en raison d'une interruption des inventaires pendant 2 mois à cause de la crise du Covid-19. Pour la SODEFOR, on note un rythme moyen d'inventaire relativement constant, de l'ordre de 60 à 70 UE/mois, soit 4 à 5 par équipe et par mois. Pour l'OIPR, ce rythme moyen de travail a été plus inégal, avec un démarrage compliqué et des lenteurs (environ 35 transects par mois) jusqu'au troisième trimestre 2020 où le rythme d'inventaire s'est accéléré pour dépasser les 80 transects par mois sur les six derniers mois. Pour l'ANADER, le rythme de travail était essentiellement corrélé à la nature d'occupation des terres dans les UE, les enquêtes n'étant réalisées qu'en présence d'activités humaines dans l'UE.

Au final, la SODEFOR a inventorié 1 366 UE et 30 transects de mangrove, l'OIPR a réalisé 919 transects de faune et l'ANADER a réalisé des croquis et des enquêtes socio-économiques dans 773 UE. Tout au long des travaux de terrain, des missions de suivi et renforcements de capacités, ainsi que des missions de contrôles ont été réalisées par les superviseurs des structures et les équipes d'experts d'ONF-CI. Entre décembre 2019 et février 2020, 7 missions de suivi et renforcement de capacités des équipes SODEFOR et 2 missions des équipes OIPR. Entre février 2020 et mars 2021, 11 missions de contrôle forêt (68 UE, 5%) et 13 missions de contrôle faune (46 transects, 5%).

Les principales difficultés rencontrées par les équipes d'inventaires sont sans doute liées aux capacités limitées des équipes à établir des reconnaissances botaniques et fauniques fiables jusqu'à l'espèce. En effet, les prospecteurs de la SODEFOR, en dépit des formations reçues ne pouvaient pas toujours reconnaître les espèces d'arbres précisément. De la même manière, la méthode d'observation des traces sur les transects de faune ne permettait pas toujours aux équipes de l'OIPR d'être affirmatifs sur l'espèce identifié sur la base d'une trace.

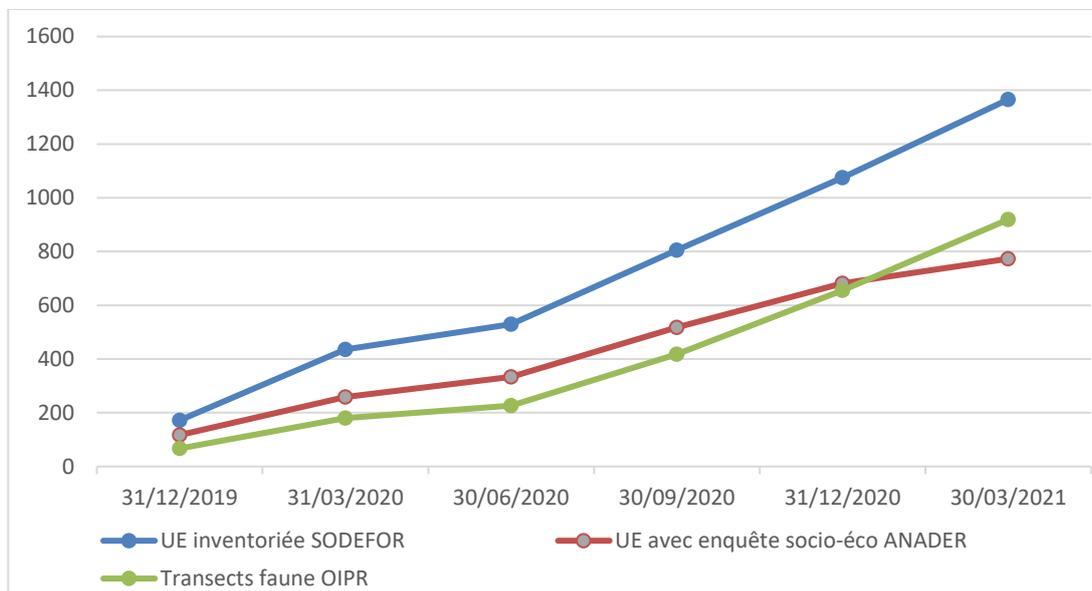


Figure 2. Schéma d'avancé des inventaires forestiers, fauniques et enquêtes socio-économiques de l'IFFN en Côte d'Ivoire entre septembre 2019 et mars 2021

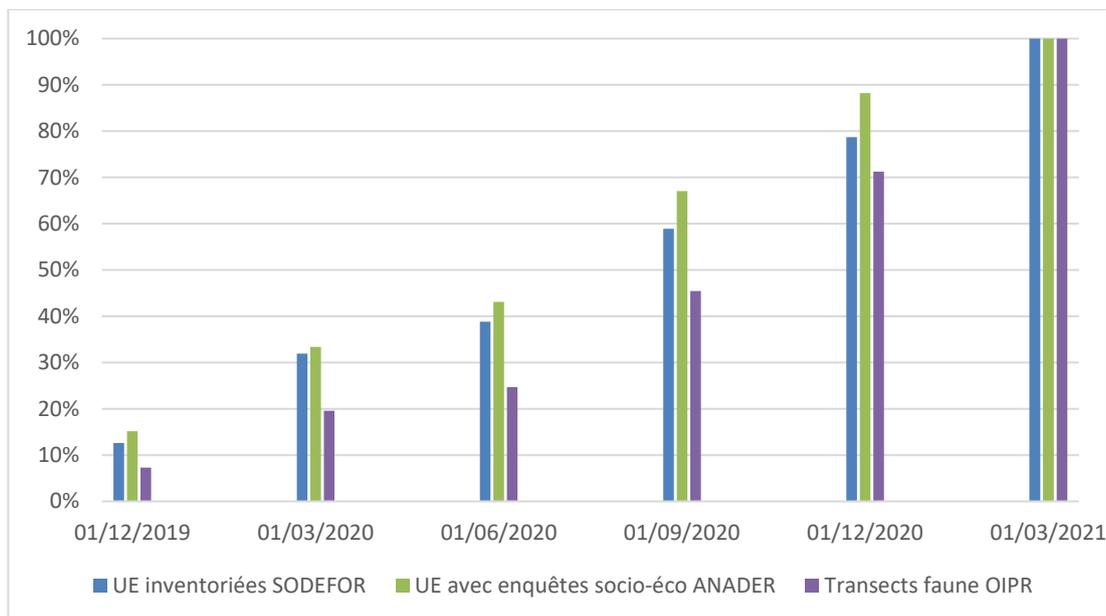


Figure 3. Schéma de pourcentage d'atteinte des objectifs d'inventaires forestiers, fauniques et enquêtes socio-économiques de l'IFFN en Côte d'Ivoire entre septembre 2019 et mars 2021

- L'OS3 du projet consistait à « Produire des connaissances relatives à la structure et la composition des peuplements, la répartition et l'abondance de la faune sur le territoire et la pression anthropique sur les différents milieux ». Il recouvrait les composantes 3 « Saisie, traitement et analyse des données » et 4 « Restitution des résultats ».

Évaluation de l'atteinte des résultats liés à l'OS3 :



Dans l'ensemble cet objectif a été atteint par la constitution d'une base de données et la réalisation des analyses et l'élaboration des rapports finaux thématiques.

Sur le volet forestier, de nombreuses analyses ont été produites et ont permis de document l'état des forêts et ressources forestières de Côte d'Ivoire. L'IFFN a notamment estimé les surfaces de forêts à 2,97 Mha (soit 9,2 % du territoire) selon la définition ivoirienne de la forêt. En utilisant la définition de la FAO, les surfaces sont estimées à 3,4 Mha. L'IFFN a également estimé les reboisements à environ 92 340 ha, alors que le MINEF pensait avoir réalisé plus de 300 000 ha de reboisements. Le projet a également mis en évidence le fait qu'il ne restait plus que 11% de forêt en FC ou encore que le nombre de tiges d'essences commerciales supérieures à 60 cm avait fortement chuté à 3,3 tiges/ha en moyenne. De nombreux tableaux et analyses sont consultables dans le rapport ainsi que dans la publication de CUNY et al. (2023). D'après les experts clés, de nombreuses analyses complémentaires pourraient encore être effectuées, notamment par la recherche ou par des experts forestiers compétents qui auraient accès à la base de données brute.

Sur la partie faune, différentes cartes et analyses ont bien été produites. On aurait toutefois pu produire plus de résultats, mais le temps consacré aux analyses de la base de données collectées n'a pas été suffisant (20 jours uniquement). Ainsi, au-delà des indices d'abondance relative, cette base de données aurait pu permettre des analyses plus poussées sur les corridors de faune existant ou à restaurer au sein du pays, en utilisant des logiciels comme Linkage mapper. Seul une première analyse sur les éléphants a été effectuée alors que les données permettent probablement de faire l'exercice pour de très nombreuses espèces et à l'échelle de l'ensemble du pays.

Sur le volet socio-économique, de bonnes analyses ont été réalisées sur les résultats d'enquêtes mais les croquis d'UE n'ont pas été valorisés. La principale limite des données d'enquêtes socio-économiques est qu'elles ne sont ni extrapolables à l'échelle nationale ni représentatives au niveau territorial. Il s'agit d'analyses descriptives uniquement valables pour les UE échantillonnées.

- **L'OS4 du projet visait à « Renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques nationaux en matière d'IFN. » Dans le cadre logique, cet OS est partiellement couvert par l'activité 1.4 « Constituer les équipes de terrain et les former à la méthodologie et au protocole d'inventaire. »**

Evaluation de l'atteinte des résultats liés à l'OS4 :



Pour cet objectif spécifique de renforcement de capacités (y compris des agents de l'administration), on note qu'il n'a pas été intégré au cadre logique comme une activité principale. Ce volet a essentiellement été limité à la formation des agents des opérateurs de terrain dans le cadre de la préparation des inventaires (activité 1.4). Il existe donc un décalage entre la formulation de l'OS4 et ce qui était réellement prévu pour y parvenir, en particulier pour les agents du MINEF.

Sur ce dernier point, on note effectivement que le projet ne prévoyait pas explicitement de mobilisation dans la durée de cadres ou techniciens du MINEF en dehors de l'équipe de suivi du projet CORENA et de la composante IFFN. Si la formation des agents de l'administration était bien citée dans le DAO de recrutement de l'opérateur, les attentes, le public cible, les activités à conduire et moyens à mettre à disposition n'étaient pas précisés. Aucune activité prévue ne répondait réellement à cet objectif.

En conséquence, l'offre technique du groupement ONFI-IGN-IGN-FI n'a pas priorisé la formation des agents de l'administration forestière (MINEF). La seule mention explicite de cet objectif apparaît dans une section appelée « autres formations » et qui précise : « *Des formations, stages et partenariats avec des universités ou organismes de recherche seront proposés en fonction des besoins ou des opportunités sur des thématiques en lien avec l'IFN. Ces formations s'adresseront aussi bien à des agents des opérateurs qu'à des cadres de l'administration forestière et environnementale. Ce faisant, le projet contribue au renforcement des capacités de l'administration visant ainsi la pérennité du suivi de l'IFN.* »

Pour pallier à cette insuffisance, le MINEF a décidé en cours de projet de nommer 5 référents thématiques dont les capacités devaient être renforcées. Mais ces derniers n'ont pas bénéficié d'une mise à disposition à temps complet pour le projet ni d'une indemnité de projet qui les aurait « motivé ». Ce dispositif « de rattrapage » n'a donc pas bien fonctionné et ces référents ont très peu bénéficié de renforcements de capacités. Le référent faune fait exception puisqu'il a été proactif et motivé pour s'intéresser au projet et se renforcer.

Pour le reste, le renforcement des capacités des agents des opérateurs de terrain a bien été réalisé en phase préparatoire. Le Livrable 14 présente les supports de formation des équipes des opérateurs. Les formations des agents des opérateurs ont été organisées entre septembre et novembre 2019, à la fois en

salle et sur le terrain. Des rapports de formation ont été élaborés à chaque fois. Pour toutes les équipes, une formation en déontologie a également été assurée par ONF-CI. Pour les formations forêt, les modules de reconnaissance des espèces d'arbres ont été assurés par une équipe de botanistes de l'UNA recruté par ONF-CI.

Ces formations ont été certes assez courtes mais elles ont été complétées par des visites de suivi et de contrôle sur le terrain ainsi que des échanges à distance en cas de besoin (notamment pour la reconnaissance de certaines espèces). Le niveau initial des prospecteurs de la SODEFOR ou des agents OIPR en matière de reconnaissance des espèces était parfois limité, mais il a dans tous les cas été amélioré. Il faut toutefois reconnaître certaines limites des équipes mobilisés dans leurs capacités à reconnaître précisément les nombreuses espèces d'arbres ou de faune possibles à travers le pays.

- **L'OS5 du projet était de « Définir et structurer le suivi à long-terme de l'IFN. » Dans le cadre logique du projet, cet OS se retrouve dans l'activité 4.2. « Capitalisation des acquis et organisation du suivi post-inventaire. »**

Evaluation de l'atteinte des résultats liés à l'OS5 :



Le projet prévoyait effectivement de capitaliser les résultats, à travers la mise en place et la formalisation d'une structure nationale pérenne en charge du suivi de l'IFFN. Cette structure devait notamment publier et diffuser les résultats de l'IFFN au niveau national et international. De manière générale, cet objectif n'a pas été atteint puisqu'au moment de la mission d'évaluation en octobre 2024, aucune structure pérenne de l'IFFN n'était encore formalisée. L'étude de sa mise en place éventuelle a été intégrée à l'étude de faisabilité du projet PAPREN, financée dans le cadre du troisième C2D.

Les travaux sur le sujet ont pourtant bien été conduits dans le cadre du projet IFFN, à travers la MCT2 qui a produit un rapport de démarrage en mars 2019 (livrable 6), un rapport intermédiaire en septembre 2019 (livrable 18) et un rapport final en mars 2020 (livrable 32).

Le rapport final souligne qu'il « *est possible d'envisager de nombreuses formes juridiques pour structurer l'entité qui sera chargée de l'IFFN* », cette dernière devant en principe « *obéir aux critères d'indépendance et d'autonomie* ». Plusieurs hypothèses sont envisagées telles que : i) la création d'une autorité administrative indépendante (placée à la Primature), ii) la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), iii) la désignation du Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD), etc. Mais le rapport souligne que « *la question reste posée de savoir qui pourraient être les acteurs usagers qui payeraient des redevances pour accéder aux données, et jusqu'à quel point ils consentiraient à ces paiements.* »

Le rapport final recommande « *de privilégier une structure d'IFFN qui soit souple et flexible pour tenir compte du caractère périodique des activités d'inventaire.* » Les budgets annuels de fonctionnement de la structure étaient alors estimés entre 655 545 000 et 801 221 667 FCFA (+11% si création d'une nouvelle structure). Le rapport conclut en soulignant que « *le choix d'une option (provisoire ou définitive) ne peut se faire que dans un cadre participatif et engagé, c'est-à-dire en impliquant toutes les parties prenantes à l'IFFN (...) mais aussi le plus haut niveau du pouvoir exécutif de l'État ivoirien (Primature et Présidence de la République).* »

Par la suite, lors d'une réunion du CTS du projet qui s'est tenue le 12 août 2020, il a été recommandé d'examiner la possibilité de loger la structure pérenne chargée de l'IFFN au MINEF. Cette option a finalement été privilégiée et plusieurs scénarios d'organigramme de la structure et de budgets ont été élaborés et présentés dans le livrable 36 daté de septembre 2020.

Le livrable 36 rappelle que la Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier (DRCF) a, entre autres responsabilités, celle de « *réaliser l'inventaire du domaine forestier national et des autres formations boisées.* » Il serait donc envisageable de loger l'IFFN au sein de la DRCF sous forme de cellule technique. Mais le rapport souligne juste après que cette option serait difficile et que d'autres peuvent être envisagées : (i) Au Cabinet de la DGFFF, (ii) Au Cabinet du MINEF ou (iii) Création d'une Direction centrale IFFN à la DGFFF. Des propositions d'organigrammes ont été faites ainsi que des estimations budgétaires.

Les propositions et estimations budgétaires du livrable 36 n'ont finalement jamais été suivies des décisions politiques nécessaires à la création de la structure pérenne de l'IFFN. Les raisons sont sans doute multiples et intègrent les contraintes budgétaires du MINEF pour opérationnaliser une telle structure.

Ce dernier rapport ne présente ni conclusion ni discussion. Il apparaît que le sujet a ensuite été discuté lors du CTS du 18 novembre 2020. Une recommandation propose qu'« *ONF-CI contacte l'IGN pour voir dans*

quelle mesure les prochaines phases de l'IFFN pourraient être réalisées en continu sur la base d'échantillonnages géographiques et temporels (10% par an par exemple). »

In fine, le suivi de l'IFFN après le projet a été très léger et limité essentiellement au chargé de composante IFFN. Aucune décision politique ou institutionnelle n'a été prise pour formaliser une éventuelle structure pérenne.

3.4. Efficience

Évaluation de l'efficience du Projet :



Le budget total du projet s'est élevé à 4,535 milliards de FCFA (soit 6,9 M€). Environ 47% a été consacrée à l'expertise du groupement et à la gestion de projet, 29% aux opérateurs de terrain et 24% aux remboursables. La durée de 2 ans initialement prévue pour le projet était sans doute trop optimiste, ce dernier a finalement été conduit en 2,5 ans. De manière générale, on peut considérer que les moyens disponibles ont été plutôt bien gérés et utilisés à bon escient par le groupement pour atteindre les objectifs du projet.

Les moyens disponibles (budget, durée, matériel, ressources humaines) ont-ils été bien utilisés et ont-ils permis d'atteindre les objectifs du projet ? La répartition, la mise à disposition et l'utilisation des budgets entre les différents acteurs impliqués, types de dépenses et résultats à atteindre ont-elles été satisfaisantes?

Le projet IFFN disposait d'un budget relativement important de l'ordre de 4,362 milliards FCFA auquel s'est ajouté un avenant de 173 millions FCFA pour un total de 4,535 milliards FCFA (soit 6,9 M€, dont environ 1 M€ de TVA). Ce budget était intégralement géré par le groupement d'opérateurs à travers la succursale créée en Côte d'Ivoire, ONF-CI.

L'offre financière du groupement s'élevait à environ 3,7 milliards de FCFA HT (5,64 M€ HT). Elle intégrait notamment 971,4 M FCFA (1,48 M€) d'honoraires (2 experts internationaux, 4 ingénieurs nationaux, 4 techniciens nationaux, une équipe administrative et des chauffeurs), 192,5 M FCFA pour les 9 MCT ainsi que des budgets forfaitaires pour chaque opérateur de terrain (SODEFOR, OIPR, ANADER). Au final, le contrat signé (et l'avenant) avec le MINEF intégrait une enveloppe forfaitaire de 3,455 milliards FCFA et une enveloppe remboursable de 1,080 milliards FCFA.

Les deux figures ci-dessous présentent respectivement, à gauche, la répartition du budget global entre opérateurs et rubriques, et à droite la décomposition du budget de remboursables (équivalent à 24% du total). On constate notamment que **le groupement ONFi-IGN-IGN-FI a utilisé environ 47% du budget pour ses RH, frais de fonctionnement et frais opérationnels du projet. La SODEFOR a quant à elle bénéficié d'environ 20% du budget total tandis que l'ANADER et l'OIPR n'ont eu respectivement que 5% et 4% du budget total.**

Sur le budget des remboursables, le poste de dépenses le plus important est celui des 25 véhicules (66%), suivi par les 9 MCT (22%). Les 110 000 litres de carburant consommés représentent 8% du budget de remboursables tandis que les équipements et matériel informatique et de terrain représentent ensemble de l'ordre de 5% du budget des remboursables.

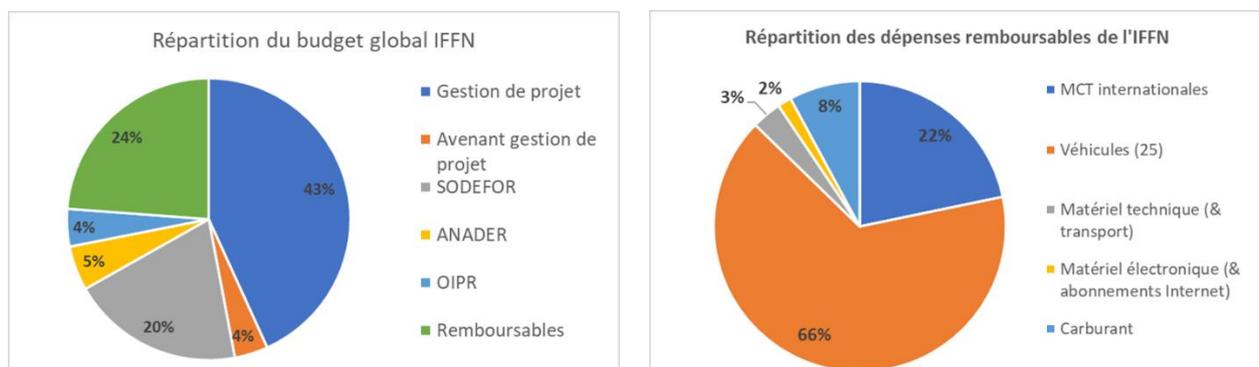


Figure 4. A gauche : Répartition en pourcents du budget global de l'IFFN. A droite : Répartition en pourcents des dépenses remboursables de l'IFFN

Les ressources humaines ayant contribué à la réalisation du projet sont évaluées à 168 ingénieurs et techniciens mobilisés : SODEFOR (72), OIPR (41), ANADER (15), MINEF (9), ONFI et ONF CI (21), missions court terme (10). Le projet a également nécessité 25 véhicules 4x4, du matériel technique (36

GPS, 34 compas, 22 boussoles, 18 dendromètres, etc.), du matériel électronique (31 tablettes, 5 smartphones) et plus de 110 000 litres de carburant.

Le premier constat important est que la durée prévue initialement pour le projet (2 ans) était relativement courte par rapport aux objectifs à atteindre. Si des efforts importants ont été déployés pour tenir les délais, des retards aux causes diverses ont assez logiquement allongé la durée de mise en œuvre du projet. Bien que des moyens importants aient été mis à disposition pour tenir ces délais (en particulier en termes de véhicules et RH de terrain), on constate que le projet a finalement été mis en œuvre sur 28 à 30 mois au lieu de 24. La phase préparatoire initialement prévue sur 6 mois a finalement été conduite sur environ 10 mois (voire même 12 mois en considérant la période hors projet du dernier trimestre 2018). Bien que des retards soient liés au versement tardif de l'avance de démarrage, il était sans doute trop optimiste d'imaginer une phase préparatoire de seulement 6 mois pour un tel projet. Si la durée limitée de l'inventaire (12 mois) se justifiait techniquement par la nécessité d'avoir une période de collecte de données la plus courte possible, cette dernière s'est également avérée trop courte puisque les inventaires ont plutôt été réalisés en 14 à 15 mois, plus une période d'interruption de 2 mois liée au Covid-19. Enfin, si la phase d'analyse et de capitalisation était initialement prévue sur 6 mois, cette dernière a été condensée en seulement 3 mois, ce qui a notamment eu pour impact de limiter certaines analyses, de réduire au minimum la capitalisation des résultats et l'anticipation de l'après projet.

De manière générale, on peut considérer que les moyens disponibles ont été plutôt bien gérés et utilisés à bon escient par le groupement pour atteindre les objectifs du projet. On constate que la gestion du projet par le groupement a été relativement fluide et que les moyens nécessaires aux activités ont généralement été mis à disposition dans les délais. On note par exemple qu'ONFi a contractualisé et lancé (sur fonds propres) une partie de son équipe fin 2018, avant même le démarrage du projet en janvier 2019 et bien avant le versement de l'avance de démarrage en juin 2019. Cette flexibilité et cette anticipation ont notamment permis de réduire l'impact des lourdeurs administratives initiales ayant retardé le premier versement du projet. Cette difficulté a toutefois retardé de quelques mois l'acquisition du matériel de terrain, la contractualisation des opérateurs et donc le lancement des formations. Par la suite, après la réception de l'avance de démarrage, le groupement a rapidement lancé les acquisitions de matériel, signé les contrats avec les opérateurs, payé les avances, lancé les formations, etc. Si des retards de paiements et de remboursements par le MINEF (via C2D) ont ensuite été constatés, il ne semble pas qu'ils aient eu un impact direct sur l'exécution du projet. Les ressources budgétaires et matérielles ont été mises à disposition des opérateurs de terrain dans les délais et dans les conditions prévues aux contrats. Aucune difficulté n'est à signaler sur ce plan.

Concernant les opérateurs de terrain, le constat est assez positif, bien que plus mitigé. Il faut en premier lieu reconnaître la disponibilité et la mobilisation des structures qui ont permis dans l'ensemble d'atteindre les objectifs. Les budgets par structure ayant été prédéterminés au stade de l'étude de faisabilité, la phase de négociation et de contractualisation avec ONF-CI n'a pas posé de grande difficulté. Bien que la SODEFOR pensait initialement être exonérée, son assujétissement à la TVA a été confirmée par son service juridique dans le cadre d'une prestation de services. Après les signatures de contrats avec ONF-CI, les processus de formation et de sélection des équipes de terrain ont été assez bien menés, de telle sorte que chaque structure disposait des effectifs prévus et formés à partir d'octobre-novembre 2019. Les agents des opérateurs terrains rencontrés estiment en général que les formations ont été de qualité et que les équipements mis à disposition étaient suffisants pour réaliser le travail dans de bonnes conditions. La double Collect par tablette et fiches papier a permis une transmission efficace de la donnée tout en sécurisant la donnée et en permettant des contrôles.

Le niveau d'avancement des différentes équipes a été relativement hétérogène, l'OIPR ayant eu en particulier plus de difficultés à se mobiliser. Pour rattraper les retards accumulés, l'OIPR a été contraint de doubler ses équipes à budget constant en fin de projet. Les différences d'avancement entre équipe dépendaient aussi beaucoup du terrain, de l'accessibilité des UE, de la charge de travail dans les UE, etc. Mais diverses lourdeurs administratives, des planifications sous-optimales des missions ou encore des retours anticipés du terrain ont aussi généré des retards dans l'exécution des inventaires. On note aussi que le travail groupé entre équipes de la SODEFOR et ANADER ont parfois généré des tensions et surtout des retards liés à des rythmes et charges de travail différents. A final, on peut regretter un certain manque d'efficacité des équipes de terrain : 52,2% du temps consacré aux activités de terrain pour la SODEFOR et 43% pour l'OIPR. Le reste du temps étant occupé par du temps de repos, du transport et des temps de maintenance des véhicules.

Il est relativement difficile de calculer des indicateurs quantitatifs fiables et analysables pour évaluer l'efficacité des opérateurs de terrain. Les deux tableaux ci-dessous présentent tout de même une tentative d'analyse budgétaire. Le premier tableau met en évidence le coût moyen mensuel des RH mises à disposition par chaque opérateur, en tenant compte d'une mobilisation sur environ 18 mois (contre 12

mois contractuellement). On constate que les coûts unitaires moyens vont du simple au triple, les personnels OIPR étant les moins coûteux avec une moyenne de 404 €/mois. A l'inverse, l'ANADER présente les coûts unitaires les plus élevés alors même que ses résultats étaient les moins importants pour l'IFFN. Pour la SODEFOR, les analyses sont difficiles à réaliser puisque les 14 Chefs d'équipe étaient des contractuels recrutés pour le projet alors que les prospecteurs étaient des personnels fonctionnaires n'ayant bénéficié que de per diem journaliers pour le terrain. Les contrats passés ayant été à prix global et forfaitaire, nous n'avons pas eu accès à des tableaux de consommation budgétaire permettant d'aller plus en profondeur dans les analyses. Le second tableau présente un calcul du coût moyen par UE ou transect inventorié par structure, hors véhicules, carburant et gestion par ONF-CI. Là encore, on note des prix allant du simple au triple mais ces derniers sont difficilement comparables puisque le travail à réaliser par chaque structure était spécifique. Sans avoir d'éléments de comparaison fiables, on note tout de même que les prix par UE ou transect semblent acceptables.

Tableau 2. Calcul du coût moyen mensuel par personne mobilisée pour chaque opérateur de terrain de l'IFFN.

Ratio budget/agent	Nombre de personnel	Total/personne (FCFA)	Montant/personne/mois (FCFA)	Montant/personne/mois (euro)
Forfait SODEFOR (18 mois)	72	12 431 028	690 613	1 053
Forfait ANADER (18 mois)	15	15 417 218	856 512	1 306
Forfait OIPR (18 mois)	41	4 769 247	264 958	404

Tableau 3. Calcul du coût moyen par UE/transect pour chaque opérateur de terrain de l'IFFN.

Ratio budget/UE-transect	Nombre UE / transect	Montant/UE-transect (FCFA)	Montant/UE-transect (euro)
Forfait SODEFOR	1396	641 142	977
Forfait ANADER	773	299 170	456
Forfait OIPR	919	212 774	324

Sur le plan budgétaire, il apparaît que le coût global du projet sur 2 ans (durée initiale) est relativement élevé pour un projet « soft », sans volet de construction ni activités de développement sur le terrain. En considérant la durée réelle du projet (2,5 ans), le coût moyen annuel est de 1,8 Mds FCFA par an (soit 2,76 M€/an). Ce constat doit néanmoins intégrer la couverture géographique nationale du projet, la mobilisation d'une expertise internationale de premier plan (dont 2 experts à plein temps), d'importantes équipes de terrain pour les inventaires et une logistique considérable. Le recours à un opérateur privé international a eu de toute évidence un coût important. Mais cette approche était nécessaire et justifiée pour un premier IFFN efficace et de qualité en Côte d'Ivoire. Au final ONF-CI a opéré presque 33 mois au lieu de 24 (soit 37% de temps en plus) alors que l'avenant négocié n'a représenté que 4% de budget additionnel. Il faut également prendre en considération que le budget intégrait 18% de TVA.

3.5. Impacts et effets

Evaluation des impacts et effets du projet :

--	--	--	--	--

Dans l'ensemble, le projet IFFN visait avant tout à collecter de la donnée et à produire des analyses, les impacts concrets attendus étaient donc modestes. Bien que l'IFFN ait, dans une certaine mesure, mis en lumière et documenté de manière incontestable le mauvais état des forêts et de la faune, les impacts concrets en matière de politiques publiques, de stratégies, de plans d'actions ou de projets sont difficilement perceptibles.

Dans quelle mesure les résultats de l'IFFN ont-ils été utiles et utilisés pour documenter l'état des forêts et de la faune du pays ainsi que pour orienter les politiques publiques, projets et actions du gouvernement en matière de forêt et de biodiversité ?

Avant toute chose, il est important de rappeler que l'IFFN était un projet qui avait pour principal objectif de collecter, d'analyser et de publier de la donnée. Les impacts concrets du projet sont

donc, assez logiquement, relativement modestes puisqu'il ne s'agit pas d'un projet d'appui direct à la gouvernance, aux politiques publiques, à la gestion forestière ou d'un projet de développement.

Il était néanmoins légitime d'attendre que l'actualisation des connaissances forestières, fauniques et socioéconomiques par le projet produisent un minimum d'effets en matière de politiques publiques, de stratégies ou d'orientations des projets sectoriels. Au-delà de l'actualisation des connaissances, l'objectif principal du projet intègre d'ailleurs des ambitions de contribuer à : « (ii) une utilisation durable des écosystèmes forestiers et (iii) une meilleure affectation des forêts et des terres aux différents utilisateurs (Administration, collectivités territoriales, communautés rurales, secteur privé, etc.). »

Sur le volet forestier, un impact difficilement mesurable mais non négligeable, est celui de la prise de conscience collective, au sein du MINEF et des acteurs du monde forestier, de l'état relativement désastreux et des dégradations rapides des ressources forestières du pays. Cet impact n'est toutefois pas confirmé par des prises de décision majeures ou des actions nouvelles au niveau du MINEF. Depuis 2018 et 2019, le MINEF tente de mettre en œuvre sa PNPREF et sa SPREF, avec les moyens dont il dispose et en tenant compte des contraintes et limites notamment liées : i) aux dynamiques des filières agricoles telles que le cacao, l'anacarde, l'hévéa, etc., ii) aux problèmes de gouvernance et d'efficacité de la SODEFOR, iii) aux difficultés à réaliser des reboisements et des restaurations forestières efficaces et durables.

Tout en conservant une vision modeste des contributions possibles de l'IFFN à la problématique complexe de gestion durable et de restauration des forêts, on ne note pas d'inflexion majeure et positive dans les dynamiques forestières du pays. La stratégie en vigueur depuis 2019 reste inchangée. Le nouveau code forestier date de 2019.

En termes de projets, il est difficile de faire un lien de cause à effet entre les résultats de l'IFFN et la formulation ou l'orientation des nouveaux projets forestiers. On notera simplement que le pays a actuellement un grand projet forestier financé par la Banque mondiale : le Programme d'investissement forestier 2 (PIF-2) qui vise notamment à développer 300 000 ha d'agroforêts, 20 000 ha de plantations forestières intensives et à appuyer la gestion des Parcs nationaux et des aires protégées (sous gestion OIPR). Un autre grand projet forestier financé à hauteur de 150 M€ par la Banque européenne d'investissement (BEI) vient d'être approuvé⁴. Il vise à protéger, réhabiliter et agrandir les zones forestières en Côte d'Ivoire. De nombreux autres projets forestiers financés par l'AFD, la GIZ, la KfW et d'autres bailleurs sont en cours, sans que l'on puisse déterminer de lien direct avec les résultats de l'IFFN.

Sur le volet socio-économique, on peut sans trop de risque conclure sur le fait que l'enquête menée dans le cadre de l'IFFN n'a eu aucun impact concret. Les moteurs de déforestation et problématiques agricoles étaient déjà bien connus et documentés en Côte d'Ivoire. Le processus REDD+ en Côte d'Ivoire est géré par le SP-REDD qui est rattaché au MINEDD. Ce dernier n'ayant pas été directement impliqué sur l'IFFN et n'ayant pas bénéficié d'une capitalisation des résultats, il n'y a donc pas d'impacts notables à signaler. Il en est de même pour le Ministère de l'agriculture et l'ANADER dont les agendas sont différents de ceux du MINEF.

Sur le volet faune, les impacts sont relativement faibles. Les données n'ont pas été-utilisées dans les stratégies aires protégées de l'OIPR (PCGAP 2022) en particulier sur la composante 5 « Aménagement du territoire et connectivité écologique », mais aussi la nouvelle loi sur la gestion de la Faune (2024) produite par le MINEF et qui aurait pu introduire des notions de quotas de chasse sur certaines espèces gibiers en lien avec les abondances relatives de ces espèces en fonction des régions.

3.6. Durabilité

Evaluation de la durabilité du projet



Le manque de durabilité est sans doute l'une des plus grandes faiblesses du projet. Dans sa formulation, le projet positionnait logiquement le MINEF en maîtrise d'ouvrage, mais avec seulement une personne dédiée à temps plein. Le MINEF n'est actuellement pas en mesure de gérer efficacement, de manipuler ou d'analyser la base de données brutes du projet IFFN sans appui

⁴ <https://www.eib.org/fr/press/news/eib-supports-transformative-forestry-project-in-cote-d-ivoire>

extérieur. Il n'est pas non plus en mesure d'initier, de gérer et de conduire un nouvel IFFN sans une assistance technique renforcée de structures internationales.

Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre de l'IFFN ont-elles intégré le principe de durabilité (pérennisation des acquis et stratégie de sortie) ? Les analyses, propositions et échanges au cours du projet relatifs à la mise en place d'une structure pérenne en charge de l'IFFN ont-ils permis d'envisager sa mise en place et sa pérennisation ?

Le manque de durabilité est sans doute l'une des plus grandes faiblesses du projet. Le montage institutionnel du projet a privilégié l'efficacité et la qualité en confiant la mise en œuvre à un groupement d'opérateurs privés internationaux. Mais cette orientation s'est malheureusement faite au détriment de la durabilité du projet, et ce d'autant plus que la structure pérenne de l'IFFN qui devait voir le jour n'a jamais été formalisée par le MINEF.

Dans sa formulation, le projet positionnait logiquement le MINEF en maîtrise d'ouvrage, mais avec seulement une personne dédiée à temps plein à la représentation et au suivi du projet IFFN. Le premier Chef de projet MINEF n'ayant pas donné satisfaction a été remplacé après 9 mois de projets par un chargé de composante IFFN. Point positif, ce dernier était à temps plein dans les bureaux d'ONF-CI, au contact direct des équipes de mise en œuvre. Il a ainsi pu suivre de près le projet et s'approprier les activités et résultats. Il est d'ailleurs encore aujourd'hui chargé de composante IFFN et reste le principal point focal du MINEF sur les sujets liés à l'IFFN (M. LASME).

Les opérateurs de terrain (SODEFOR, ANADER et OIPR) ont quant à eux été bien renforcés en matière d'inventaires et d'enquêtes. Pour la SODEFOR, on note en particulier un renforcement en botanique des prospecteurs qui a permis à ces derniers d'améliorer leurs capacités de reconnaissance des arbres, au-delà des principales essences commerciales et en s'ouvrant aux espèces de savane. Les Chefs d'équipes ingénieurs forestiers recrutés pour le projet par la SODEFOR ont pour la plupart été incorporés au MINEF après le projet (10 sur 11). L'inventaire faune a permis de former des auxiliaires villageois et du personnel de l'OIPR. Le programme de suivi des Aires Protégées, intégrés au sein de chaque plan de gestion des parcs et réserves, permet de maintenir les compétences acquises par le personnel en place et seront donc mobilisables pour un prochain IFFN. En effet, les suivis de la faune des Parcs et Réserves reposent sur le même protocole que celui de l'IFFN. Côté ANADER, les enquêtes socio-économiques n'étaient pas une nouveauté mais cette expérience a néanmoins permis de développer et renforcer la pratique et l'usage des tablettes pour de jeunes agents en formation.

Deux organes de suivi et de pilotage étaient également prévus pour assurer une bonne implication du MINEF et d'autres structures sur le projet. Il s'agissait du COPIL et du CTS. Le premier a été organisé à six reprises (trois sessions ordinaires et trois sessions extraordinaires), souvent sur une demi-journée, et impliquait généralement une dizaine de membres et des observateurs. Le MINEF était en général représenté par 5 à 10 personnes dont la plupart du temps le Directeur de cabinet adjoint du Ministre. Le CTS avait pour mission d'émettre des avis techniques sur le déroulé du projet et sur les livrables. Il regroupait 15 à 20 personnes, des cadres du projet ainsi que des cadres du MINEF qui posaient des questions et exprimaient des avis. Ces dispositifs ont globalement été opérationnels. Ils auraient en principe dû contribuer à la durabilité du projet à travers une appropriation de ses activités et résultats au sein du MINEF et du MINEDD. Mais les participants n'étaient pas pris en charge ni indemnisés, ce qui a pu occasionner quelques « plaintes » et parfois un manque de motivation de certains (manque de préparation et participation passive aux réunions). De plus, la participation ponctuelle à quelques réunions sans un travail approfondi de lecture et de suivi du projet en continue ne permet en aucun cas une appropriation complète des approches, méthodologies, et résultats du projet.

En cours de projet, les besoins de renforcement de capacités au sein du MINEF ont été assez rapidement identifiés. Il a ainsi été décidé de désigner cinq cadres du MINEF en tant que référents thématiques (forêt, faune, socio-économie et 2 référents base de données) pour le compte du MINEF. Mais ces derniers n'ont pas été déchargés de leurs autres activités de cadre MINEF et n'ont pas été « incités » avec une indemnité de projet. Leur implication a donc été dans l'ensemble minime, avec des niveaux de motivation relativement faibles, mise à part pour le référent faune. ONF-CI n'avait pas non plus pour priorité d'intégrer et de renforcer ces référents. Le bilan de renforcement de capacités de ces référents est donc plutôt négatif.

En pratique, le projet a donc essentiellement été mis en œuvre par le groupement ONFI – IGN – IGN-FI et via la succursale ONF-CI. Toute l'expertise technique en matière de méthodologies d'inventaires, de plans d'échantillonnage, de base de données, d'analyses statistiques, etc. a été apportée par des experts du groupement. Cette expertise, souvent pointue, n'a pas fait l'objet de renforcements de capacités suffisants au sein du MINEF. En premier lieu, ce n'était pas explicitement prévu par le projet et cela n'a donc pas été priorisé. Deuxièmement, les référents désignés par le MINEF n'étaient pas suffisamment

disponibles et dédiés au projet. Enfin, certaines compétences ne peuvent être acquises rapidement et simplement dans le cadre d'un projet, cela demande à la fois des bases techniques initiales suffisantes, un travail important et un accompagnement en situations pratiques.

On peut néanmoins souligner que l'abondante documentation livrée par le groupement constitue une base solide pour le MINEF s'il souhaitait envisager une suite à l'IFFN. La méthodologie, la base de données et le plan d'échantillonnage de l'IFFN ont été construits pour être adaptables à un inventaire en continu (par ex 10%/an) ou un nouvel inventaire ponctuel. Un plan à deux phases statistiques pourrait aussi être envisagé (renforcement de la photo-interprétation). Les indicateurs produits dans le cadre de l'inventaire faunique ont été calibrés pour être collectés dans la durée et pouvoir ainsi analyser des tendances en lien avec des programmes de restauration/conservation. La partie méthodologique permet cette pérennité.

Le projet devait toutefois poser les bases d'une structure pérenne de l'IFFN. Un travail de diagnostic et des propositions ont donc été formulés par la MCT2. Le dernier rapport sur le sujet a même proposé des pistes d'organigrammes au sein du MINEF et plusieurs scénarios budgétaires pour la mise en place de cette structure. Mais une étude complémentaire devait être réalisée par IGN pour proposer une approche méthodologique et des modalités de travail pour pérenniser l'IFFN. Faute de temps et de budget (cette étude n'était pas prévue sur le projet), l'étude n'a pas été réalisée, ni pendant le projet ni après. Il semble qu'il ait ensuite été convenu que l'étude de faisabilité du projet PAPREN (3^{ème} volet du C2D) étudierait plus en détail cette question. Entre temps, il n'y a donc eu aucune avancée significative et **la structure pérenne de l'IFFN n'a jamais été formalisée.**

Par manque de temps, on peut considérer que la phase de capitalisation est trop courte. En réalité, elle s'est limitée à la remise des rapports finaux, l'élaboration d'une vidéo et de plaquette de résultats, et l'animation d'un atelier d'une demi-journée. Le partage et la capitalisation des données et analyses de l'IFFN en interne au MINEF et auprès des acteurs pertinents sont insuffisantes. La création d'un portail en ligne avec une section IFFN est en cours mais cette dernière reste perfectible et peu diffusée-(introuvable sur google).

En résumé, le premier constat réalisé lors de l'évaluation finale du projet est que **le MINEF n'est actuellement pas en mesure de gérer, de manipuler ou d'analyser la base de données brutes du projet IFFN sans appui extérieur.** Cette dernière a été paramétrée sur le serveur aux formats post-SQL et post-GIS, ce qui la rend stable et conforme aux standards de qualité, mais inaccessible pour toute personne sans un solide bagage et non formée. Bien qu'il existe un outil développé par IGN pour faire des requêtes simples sur la base de données, celui-ci n'est pas encore accessible au plus grand nombre au sein du MINEF. Une plateforme en ligne a été mise en place mais l'accès restreint permettant d'interroger la base de données est encore limité à une personne (le chargé de composante IFFN). Par ailleurs, cet outil donne accès à des données d'analyses synthétiques mais pas aux données brutes, ce qui de fait limite les requêtes et analyses possibles.

Le second constat réalisé est que le MINEF n'est actuellement pas en mesure d'initier, de gérer et de conduire un nouvel IFFN sans une assistance technique renforcée de structures internationales telles qu'IGN, IGN-FI et/un bureau d'études forestier. Bien que le projet IFFN ait apporté des bases méthodologiques et des résultats, la situation actuelle ne permet pas d'envisager un nouvel IFFN ponctuel ou un IFFN en continu sans un appui extérieur conséquent. En ce sens, le précédent projet n'a pas permis de construire les bases d'une autonomisation du MINEF sur ce plan.

4. Conclusion

Evaluation de la performance globale du projet :



En tenant compte de l'ensemble des critères, nous considérons que la performance globale du projet est moyenne à bonne. Certains critères sont évalués assez favorablement tandis que d'autres sont plus moyens.

L'évaluation finale du projet IFFN intervient assez tardivement (près de 3,5 ans après la fin du projet). La mise à disposition et l'analyse d'une abondante documentation de projet ainsi que la conduite d'une mission en Côte d'Ivoire ont toutefois permis de réaliser l'évaluation dans de bonnes conditions. Le bon archivage documentaire du projet et la bonne coopération du chargé de composante IFFN du MINEF sont à saluer. Les personnes contactées ont également toutes fait l'effort de se rendre disponible pour un échange, notamment les représentants du MINEF, les experts clés du groupement ONFi – IGN – IGN-FI ainsi que ceux de la SODEFOR, de l'OIPR et de l'ANADER, entre autres.

De manière générale, le bilan du projet IFFN est plutôt positif, dans la mesure où la plupart des objectifs fixés ont été atteints. Grace au projet, la Côte d'Ivoire dispose depuis juin 2021 de données actualisées au niveau national sur l'état de ses ressources forestières et de sa faune. Les méthodologies employées pour la réalisation de cet IFFN sont globalement rigoureuses et adaptées au contexte et au budget disponible. Elles permettent par ailleurs d'envisager un nouvel IFFN dans le futur, soit ponctuel, soit en continu. Les résultats peuvent donc être considérés comme fiables à l'échelle nationale, sur le plan statistique notamment. Les rapports sont disponibles et une publication de CUNY et al. (2023) en propose une bonne synthèse. Le MINEF développe par ailleurs une plateforme en ligne (non finalisée) permettant d'accéder aux principaux résultats de l'IFFN ainsi que d'effectuer des requêtes statistiques sur les données.

L'atteinte de ces résultats a notamment été permise par **un montage institutionnel pertinent avec une mise en œuvre efficace et professionnelle par un groupement composé de structures renommées aux compétences complémentaires : ONFi – IGN – IGN-FI.** Les principaux experts mobilisés, y compris ceux en MCT, ont fait preuve d'engagement et de rigueur pour atteindre les principaux résultats fixés. Il faut également saluer une bonne coopération avec le MINEF qui a globalement bien joué son rôle de maîtrise d'ouvrage et de facilitateur de l'exécution du projet, notamment à travers son chargé de composante IFFN et son Directeur de cabinet adjoint à l'époque. Malgré quelques difficultés liées au terrain, à la logistique et aux procédures administratives, les opérateurs de terrain (SODEFOR, ANADER et OIPR) ont également rempli leurs contrats et menés à bien les activités qui leur ont été confiées, à savoir réaliser des inventaires forestiers, fauniques et des enquêtes socio-économiques.

Du point de vue forestier, l'IFFN est malheureusement arrivé un peu tardivement puisque la politique et la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts ont été officialisées respectivement en 2018 et 2019. Si l'IFFN était bien prévu dans ces documents cadres, ses résultats n'ont pas permis d'alimenter et/ou de mettre à jour ces documents de politiques publiques. Sur le volet faune, on note également que les résultats de l'IFFN n'ont pour l'instant pas été valorisés pour orienter et mettre à jour les politiques publiques de préservation de la biodiversité. Quant au volet socio-économique, bien qu'intéressant, il n'a, à ce jour, pas été valorisé au-delà du rapport final produit et présenté en atelier.

Le coût du projet pour 2,5 ans est certes relativement élevé (6,9 M€), mais il se justifie notamment par la mobilisation d'une expertise internationale polyvalente et importante (dont 2 postes internationaux à temps plein), par la nécessité de développer toute l'approche et les outils sur trois thématiques différentes (forêt, faune, socio-économie), des équipes de terrain nombreuses de trois opérateurs différents, une importante logistique de terrain (25 véhicules 4x4), etc. Il faut par ailleurs rappeler qu'environ 1 M€ a été versé à l'Etat sous forme de TVA. Si des économies auraient sans doute pu être réalisées, le budget global du projet n'est pas incohérent ou excessif. Avec la base et l'expérience existante, un nouvel IFFN pourrait maintenant sans doute être conduit avec un budget inférieur.

Il était sans doute trop optimiste d'espérer conduire le projet en seulement deux ans. Malgré des efforts importants des opérateurs, les divers retards accumulés ont conduit à un allongement du projet à 2,5 ans et surtout à une période d'analyse des données et de capitalisation trop courte. En effet, si les principaux résultats du projet ont été atteints, on peut regretter que par manque de temps les différents résultats et analyses d'inventaires n'aient pas été suffisamment capitalisés au niveau du MINEF, des opérateurs de terrains et des acteurs nationaux pertinents. Par manque de temps, le projet s'est arrêté au lendemain de l'atelier final (fin juin 2021), sans que l'opérateur ne puisse accompagner le MINEF dans la capitalisation et la valorisation plus approfondie des résultats. Dans une certaine mesure, on peut tout de même regretter que le MINEF n'ait pas conduit ce processus de capitalisation de manière autonome, notamment à travers des formations et échanges internes, un meilleur partage de la donnée, etc.

Cette insuffisance est sans doute à lier au manque de renforcement de capacités du MINEF sur ce projet. En effet, dans le montage du projet, le MINEF était positionné en maîtrise d'ouvrage, avec une mobilisation de ses ressources humaines cadres et techniques sans doute insuffisante pour envisager des renforcements de capacités durables permettant d'envisager une autonomisation progressive du MINEF pour la gestion et la pérennisation de l'IFFN. Ce volet formation du MINEF n'était d'ailleurs pas prévu et n'a donc pas été priorisé par l'opérateur dont la priorité était d'atteindre les résultats clés, à savoir collecter la donnée, l'analyser et la mettre en forme.

Des travaux ont bien été menés autour de la question d'une structure pérenne de l'IFFN en Côte d'Ivoire. Plusieurs options ont été envisagées avant que le MINEF ne tranche en faveur d'une structure hébergée au sein du MINEF. Des scénarios d'organigrammes et de budgets ont été proposés mais aucune décision officielle de formalisation de cette structure n'a été prise pendant et après le projet. A ce jour, il n'existe donc toujours pas de structure pérenne en charge de l'IFFN en Côte d'Ivoire. La question doit faire l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre de la formulation du PAPREN sur financement C2D.

La section suivante présente quelques pistes de réflexion et recommandations pour l'IFFN de Côte d'Ivoire.

5. Recommandations

L'évaluation finale du IFFN a permis de dégager quelques recommandations clés à l'attention des principaux acteurs du projet et en particulier du MINEF :

- **1. Mieux capitaliser et valoriser les données de l'IFFN en interne au MINEF, avec les opérateurs SODEFOR-OIPR et plus largement avec les PTF et le monde de la recherche :** i) Organiser de petits ateliers et/ou réunions de présentation des résultats de l'IFFN. ii) Amélioration et opérationnalisation du portail en ligne de IFFN. Création d'accès visiteurs autorisés, y compris en dehors du MINEF pour les structures gouvernementales, les PTF et ONG. iii) Formations et diffusion de l'outil de requêtes sur les données IFFN (portail en ligne) avec manuel d'utilisateur. iv) Floutage des coordonnées exactes des UE et transects (à 1-2 km près) dans la base de données brute de l'IFFN et mise à disposition des données aux PTF et chercheurs qui en feraient la demande. Extractions au format Excel si nécessaire. v) Publication d'un document officiel du MINEF sur l'IFFN de Côte d'Ivoire 2020.
- **2. Clarifier les messages nationaux et internationaux sur la forêt de Côte d'Ivoire, entre l'estimation IFFN de 2,97 Mha et celle du BNEDT de 5,45 Mha** (validée par JRC mais peu crédible : +2 Mha en 5 ans ?). Il faut noter qu'une surévaluation des surfaces forestières en 2020 n'est pas favorable à la Côte d'Ivoire dans le cadre de la RDUE.
- **3. Pour un prochain IFFN, abandonner (ou alléger) le volet socio-économique et dissocier l'inventaire forestier et l'inventaire faunique en cas de contraintes budgétaires.** La complexité et les coûts de l'IFFN seront plus raisonnables pour le MINEF.
- **4. Mise en place d'une structure en charge de l'IFFN légère (3 à 4 personnes maximum : Représentant + expert base de données + responsable forêt + responsable faune) rattachée au cabinet du Ministre ou à une Direction existante,** et plus ouverte en matière de partage de la donnée en interne et en externe.
- **5. En lien avec les deux recommandations précédentes, privilégier un nouvel IFN ou IFFN ponctuel en 2026 et/ou 2029-30 (sans socio-économie ou très allégée) pour évaluer les résultats à mi-parcours et/ou finaux de la SPREF.** Le nouvel IFN ou IFFN doit permettre de faire un bilan objectif des efforts déployés et résultats atteints, pour alimenter une mise à jour du cadre politique et stratégique en la matière. Une assistance technique internationale sera, dans tous les cas, nécessaire. Mais un accent plus fort devra être mis sur le renforcement de capacités du MINEF. Le coût d'un tel IFN ou IFFN devrait être inférieur au précédent (à préciser par étude de faisabilité) : de l'ordre de 2 à 2,5 Mds FCFA ?
- **6. L'option d'une structure IFN ou IFFN pérenne plus fournie et d'un IFN ou IFFN en continue (10%/an par exemple) reste possible. Mais elle nécessite des engagements politiques et budgétaires de haut niveau à long terme** ainsi qu'une flexibilité administrative et budgétaire du MINEF permettant d'assurer les travaux de terrain en continu. Des compétences nationales devront être recrutées et une assistance technique internationale reste essentielle pour plusieurs années.
- **7. Sur le plan méthodologique, prévoir une révision du plan d'échantillonnage, des estimateurs statistiques et envisager une plus forte mobilisation de la photo-interprétation/téledétection.** Une prestation d'IGN France avec IGN-FI serait sans doute pertinente. Attention aux expertises en inventaires forestiers NON nationaux, l'IFN répond à des standards internationaux que certains prestataires ne connaissent pas toujours.
- **8. Pour la faune, il sera envisageable de diminuer le nombre de transects en ne faisant que des transects sur des zones à enjeux à définir à l'échelle du pays** (corridors clés à restaurer entre les AP). L'objectif étant d'alimenter finement l'IFFN (tous les 3 à 5 ans par exemple ?) en données faune pour constater les évolutions de l'état de conservation de la faune dans les corridors entre les cœurs de Biodiversité. Inclure une analyse des trames écologiques et des corridors potentiels de la grande faune entre les cœurs de Biodiversité avec l'outil Linkage mapper par exemple. Cette analyse peut se faire en amont du prochain IFFN pour sélectionner les territoires à privilégier pour sélectionner les transects prioritaires parmi les 928 transects initiaux.
- **9. La méthodologie d'inventaire faunistique pourrait être complétée par la mise en place sur les transects des caméras trap** (3 par transects espacés de 500 m) pour vérifier l'identité de

certaines mammifères (Bovins vs Buffles, Céphalophes, etc...) et ainsi permettre des analyses plus fines.

- **10.** Si le budget disponible le permet, **mettre en place un partenariat avec des universitaires spécialisés en ornithologie pour collecter via les transects des IKA « oiseaux » pour compléter les indicateurs d'état de conservation/restauration des forêts.**

Annexes

Annexe 1. Liste des personnes rencontrées agenda de la mission

Entretiens semi-structurés avant et après la mission :

- 24/09/2024 : Colonel-Major LASME NIAGNE Albert Yves, Chargé de Composante C2D/CORENA/MINEF/IFFN.
- 24/09/2024 : Pascal CUNY, Chef de projet ONFI de l'IFFN de Côte d'Ivoire.
- 25/09/2024 : N'Guessan François KOUAME, Enseignant-chercheur botaniste de l'Université Nangui Abrogoua, Formateur des équipes de la SODEFOR.
- 02/10/2024 : Commandant Fabrice TIEOULE, Responsable d'équipe SODEFOR.
- 04/10/2024 : Camille PINET (IGN-FI) et Cédric DUPREZ (IGN).
- 04/11/2024 : François MORNEAU (IGN).

Date	Matin	Après-midi
Lundi 21/10	10h-15h : Réunion de lancement et échanges Dir cabinet adjoint (M. Djaa Koffi) et équipe IFFN MINEF (M. Lasmé, M. Amian, Mme. Malaba). 11h-11h30 : M. Ynsa TRAORE, CT du Ministre et Coordo ICF + 2 chargés d'études.	
Mardi 22/10	9h30 (Anis) : KOUASSI Hortence, Directrice centre de gestion SODEFOR Abidjan (07 07 14 38 39) + équipe de prospecteurs botanistes 11h30 (Anis) : Loukou Maxime, ref BdD IFFN MINEF (07 07 32 27 52) 13h (Anis) : Léon SIAGOUE, DT SODEFOR. 15 h (Anis) : M. YEO Métouhou, corresp sectoriel agri-biodiv ST-C2D (0777227244) 11h (Xavier) : Directeur technique Benoit Amon OIPR 14h (Xavier) : M. Ouassa. Référent Faune MINEF	
Mercredi 23/10	10h : Ange LAGO, CT DGA ANADER	14h : Guy Roulette (Chef de mission PIF2) 16h : Gilbert KOUAKOU (consultant forêt ONF-CI)
Jeudi 24/10	10 h : DG Foret Faune MINEF 11 h : A. LASME (géo-portail IFFN) 12h30 : AGROMAP	15h : AFD Abidjan, Philippe ROUDIER 16h : Vincent Beligné, consultant forêt GIZ
Vendredi 25/10	10h (Anis) : Fred VARLET (consultant socio-éco ONF-CI : (225) 05.04.62.00.25) 10h (Xavier) : M. NDA, DPN Min env 11h30 (Anis) : Abraham BIO (chargé gestion BdD ONF-CI)	13h : Pascal CUNY (ATOP ONF-CI) 16h : Coulibaly Goginniga et Koffy Guibaudin, CIGN BNETD.
Samedi 26/10	Travail d'équipe, analyse documentaire et préparation du rapport d'évaluation. Visites de terrain PN Banco.	
Dimanche 27/10	Travail d'équipe, analyse documentaire et préparation du rapport d'évaluation.	
Lundi 28/10	9h (Xavier) : Gilles MOYNOT (expert faune ONFi) 11h (Xavier) : Entretien avec Wildlife Foundation (KE2) et autres acteurs conservation de la biodiversité 11h (Anis) : ADOU DJANE (consultant scio-éco)	13h (15h France) : Call Françoise PLANCHERON (responsable forêt ONF-CI) 14h : Techniciens terrain ANADER 16h30 : Yanneck DE CLEIRE (Référent forêt GIZ)
Mardi 29/10	9h-17h : Visite équipe OIPR Parc d'Azagny et entretien avec agents impliqués dans l'IFFN	
Mercredi 30/10	9h (Anis) : Eric KONAN, Coordo projet PRE (SEP REDD) Bilan interne et préparation de la restitution « à chaud ».	
Jeudi 31/10	9h : Restitution soutenance thèse « distribution des moyens et grands mammifères dans les forêts du Sud-Est de la Côte d'Ivoire » + entretiens Centre Suisse e recherche scientifique, UFR Bio sciences. 14 h : Restitution « à chaud » de la mission d'évaluation (Comité de suivi de l'évaluation)	

Annexe 2. Bibliographie

Les documents collectés ont été classés dans les dossiers suivants. La liste des documents est présentée ci-dessous.

-  0. Etude de faisabilité
-  1. Réunion cadrage IFFN
-  2. CTS et COFIL
-  3. MANUEL DE TERRAIN
-  4. MCT
-  5. LIVRABLES
-  6. COMMUNICATION
-  7. ATELIER FINAL
-  8. Autres divers

0. Etude de faisabilité

-  17-05 TEREА-BRLi -Etude de faisabilité IFFN 248p
-  17-09 TEREА-BRLi Cadre logique projet IFFN
-  17-09 TEREА-BRLi Document de projet IFFN 219p
-  17-09 TEREА-BRLi Manuel_inventaire IFFN 118p
-  18-08 MINEF DAO prestataire réalisation IFFN 103p

1. Réunion cadrage IFFN

-  18-12 TdR réunion cadrage IFFN RCI
-  18-12-06 MINEF CR réunion de cadrage IFFN_vf

2. CTS et COFIL

Evaluation de l'inventaire forestier et faunique national - Livrable 1. Note de cadrage

-  19-03 MINEF TdR 1er COPIL
-  19-03-06 MINEF CR 1er COPIL IFFN
-  19-03-06 MINEF TDR 1er COPIL_extraordinaire_mars2019
-  19-04-14 MINEF CR COPIL IFFN EXTRAORDINAIRE
-  19-10-30 MINEF CR 2e COPIL IFFN
-  20-05-28 MINEF CR 3e COPIL EXTRAORDINAIRE
-  20-05-28 MINEF TDR COPIL EXTRAORDINAIRE MEMO
-  20-07-23 MINEF ARRETE CREATION COPIL IFFN
-  21-06-15 MINEF TDRs COPIL
-  xx MINEF Budget IFFN
-  19-10-24 MINEF CR CTS IFFN
-  19-11-30 MINEF Mémo_IFFN
-  20-01-03 MINEF TDR CTS MEMO
-  20-02-20 MINEF CR CTS IFFN
-  20-02-20 MINEF TDR CTS MEMO ECHEANCE IFFN
-  20-05-26 MINEF CR CTS IFFN
-  20-05-28 MINEF TDR CTS MEMO et LIVRABLES T4
-  20-08-11 MINEF TDR CTS REMBOURSEMENT MCT2,MCT3 et LIVRABLES T1 2020(2)
-  20-08-12 MINEF CR CTS IFFN
-  20-11-18 MINEF CR CTS IFFN
-  20-11-18 MINEF TDR CTS REMBOURSEMENT MCT9 et LIVRABLES T2 T3 2020
-  21-02-23 MINEF TDRs Huitieme paiement et modification plan d'echantillonnage_vf
-  21-02-26 MINEF CR CTS IFFN
-  21-06-08 MINEF CR CTS IFFN
-  xx MINEF TERMES DE REFERENCES CTS

3. MANUEL DE TERRAIN

-  19-02 ONFi Faune_Manuel_inventaire
-  19-02 ONFi Foret_Manuel_inventaire
-  19-02 ONFi Manuel_inventaire_operationnel
-  19-02 ONFi Socio_Manuel_inventaire

4. MCT

-  MCT1 - Manuel de procédures du projet
-  MCT2 - Structure pérenne IFFN
-  MCT3 - Plan d'échantillonnage
-  MCT4 - Interfaces collecte données
-  MCT5 - Structuration base de données
-  MCT6 - Traitement et analyse données forestières
-  MCT7 - Analyse données faune
-  MCT8 - Communication et diffusion résultats
-  MCT9 - Communication finale

Evaluation de l'inventaire forestier et faunique national - Livrable 1. Note de cadrage

- MdP IFFN_vf
- MdP IFFN_vf
- PV_reunion_validation_manuel_procedures_iffn_vf
- PV_reunion_validation_manuel_procedures_iffn_vf
- Rapport N° 0 - Elaboration MdP IFFN-CI VF
- Rapport N° 0 - Elaboration MdP IFFN-CI VF
- Rapport_Final_Elaboration_MdP_IFFN-CI_18-02-19
- Rapport_Final_Elaboration_MdP_IFFN-CI_18-02-19
- Rapport_mi-parcours_04-02-19
- Restitution_1ere_mission
- Tdrs MCT1_manuel de procédures IFN_vf
- Tdrs MCT1_manuel de procédures IFN_vf
- Livrable 32
- Rapport de démarrage MCT2_vf
- Rapport final IFFN_MCT2_vf4
- Rapport final IFFN_MCT2_vf4
- Rapport provisoire IFFN_MCT2
- Tdrs MCT2_structure pérenne_IFN_vf
- Tdrs MCT2_structure pérenne_IFN_vf
- Morneau2019_Rapport_Mission_MCT03_vf
- Morneau2020_Rapport_Estimeurs_MCT03
- Plan_Echant_IFN_CI
- Tdrs MCT3_Plan Echantillonnage_IFN
- Tdrs MCT3_Plan Echantillonnage_IFN
- Biomasse forestière
- Hévéa_anacardier
- Rapport d'analyse
- Synthèse bibliographique
- Tarifs cubage multi_espèces
- Tdrs MCT6_vf
- Tdrs MCT6_vf
- Manuel Collect serveur
- Manuel PDA Collect Mobile
- Rapport de mission MCT4 - JVersavel
- Tdrs MCT4_InterfaceCollecteIFN
- Tdrs MCT4_InterfaceCollecteIFN
- dico_donnees
- Guide_BDD
- Rapport_MCT5 (1)
- Tdrs MCT5_BaseDonneeIFN
- Tdrs MCT5_BaseDonneeIFN
- Analyse bibliographique
- Rapport d'analyse
- Stage 1
- Stage 2
- Tdrs MCT7_vf2
- Tdrs MCT7_vf2
- Livrable 49
- Livrable 50
- Rapport de démarrage
- Rapport mi parcours
- Tdrs MCT8_communication IFFN_vf
- Tdrs MCT8_communication IFFN_vf
- MCT9_Rapport de démarrage
- Rapport final complet_MCT 9
- Tdrs MCT9_communication IFN
- Tdrs MCT9_communication IFN

5. LIVRABLES

- Livrables T1 2019
- Livrables T2 2019
- Livrables T3 2019
- Livrables T4 2019
- Livrables T5 2020
- Livrables T6 & T7 2020
- Livrables T8 2020
- Livrables T9 2021
- Livrables T10 2021

Evaluation de l'inventaire forestier et faunique national - Livrable 1. Note de cadrage

-  18-12-06 IFFN Livrable 1. Réunion de cadrage
-  19-02 IFFN Livrable 2. Manuel de procédures
-  19-03 IFFN Livrable 3a Rapp atelier lancement
-  19-03 IFFN Livrable 3b Rapp COPIL 1
-  19-03 IFFN Livrable 6 Rapp démarrage struct pérenne IFFN
-  19-03 IFFN Livrable 7 Plan échantill et protocole terrain
-  19-04 IFFN Livrable 4 Plan de communication
-  19-04-30 IFFN Livrable 9 Rapp trim 1 janv-mars 2019
-  19-07 IFFN Livrable 5 Liste matériel acquis
-  19-07-30 IFFN Livrable 8c Contrat ONF-ANADER
-  19-07-31 IFFN Livrable 8b Contat ONF-OIPR
-  19-08-08 IFFN Livrable 8a Contrat ONF-SODEFOR
-  19-09-30 IFFN Livrable 22 Rapp trim 3 juil-sept 2019
-  20-01 IFFN Livrable 23 Rapp formation inv faune
-  20-01 IFFN Livrable 24 Rapp formation inv forestier
-  20-03 IFFN Livrable 32 Rapp final struct pérenne IFFN
-  20-03-31 IFFN Livrable 29 Rapp trim 4 janv-mars 2020
-  20-04 IFFN Livrable 30 Suivi équipes IFFN trim 1 2020
-  20-04 IFFN Livrable 31 Contrôle équipes IFFN trim 1 2020
-  20-09 IFFN Livrable 40 BdD provisoire IFFN
-  20-12 IFFN Livrable 39 Contrôle équipes IFFN trim 4 2020
-  20-12-31 IFFN Livrable 38 Rapp trim oct-déc 2020
-  21-06 IFFN Livrable 49 Rapp final MCT08 setp 2020-juin 2021
-  21-06 IFFN Livrable 52 Atlas de la faune ivoirienne
-  21-06-22 IFFN Livrable 56_annexes socio-éco
-  21-06-29 IFFN Livrable 58 CR atelier national final
-  21-06-30 IFFN Livrable 53 Rapp admin-log-com-finance
-  21-06-30 IFFN Livrable 54 Rapp final IFFN
-  21-06-30 IFFN Livrable 55 Rapp final inv faunique
-  21-06-30 IFFN Livrable 56 Rapp final enquête socio-éco
-  21-07 IFFN Livrable 50 Rapp de diffusion digitale
-  19-06 IFFN Livrable 14 Support formation équipes opérateurs
-  19-06-30 IFFN Livrable 20 Rapp trim 2 avril-juin 2019
-  19-08 IFFN Livrable 10 Mission CT interface données
-  19-09 IFFN Livrable 15 Rapp interm struct pérenne IFFN
-  19-09 IFFN Livrable 17 PV réception matériel
-  19-10 IFFN Livrable 11 Mission CT structuration BdD
-  19-10 IFFN Livrable 12 Plan échantill et manuel terrain
-  19-10 IFFN Livrable 16 Formation déontologie équipes
-  19-11 IFFN Livrable 18 Formation agents ANADER
-  19-11 IFFN Livrable 19 Campagne sensibilisation
-  19-11 IFFN Livrable 21 Formation botanistes
-  20-02 IFFN Livrable 13 Liste membres équipes opérateurs
-  19-11 IFFN Livrable 26 Lancement suivi inv forestier - volet botanique
-  19-12-31 IFFN Livrable 25 Rapp trim 3 oct-déc 2019
-  20-01 IFFN Livrable 27 Lancemen suivi équipes IFFN trim 4 2019
-  20-09 IFFN Livrable 35 Contrôle équipes IFFN trim 2-3 2020
-  20-09 IFFN Livrable 36 Organigramme struct pérenne IFFN
-  20-09-30 IFFN Livrable 34 Rapp sem 1 avr-sept 2020
-  21-03 IFFN Livrable 45 Rapp mission MCT07 inventaire faune
-  21-03-31 IFFN Livrable 42 Rapp trim janv-mars 2021
-  21-04 IFFN Livrable 43 Contrôle équipes IFFN trim 1 2021
-  21-04 IFFN Livrable 44 Rapp mission MCT06 inventaire forestier

6. COMMUNICATION

-  BANNIERE IFFN FRAT MAT
-  CP1_Réunion de lancement
-  CP2_Logo IFFN
-  CP3_Formations et inventaires
-  CP4_Démarrage de l'IFFN
-  CP5_IFFN
-  CP6_COFIL
-  CP6_fin des activités de collecte
-  CP7_conf_presse_22 avril 2021
-  CP7_Fraternité Matin
-  CP8_Clap de fin pour l'IFFN
-  Dépliant IFFN final
-  Dépliant IFFN_initial
-  Facebook – 6 avril 2024 – MINEF
-  Fraternité Matin
-  Les chiffres clés de l'IFFN
-  Pige presse_COFIL
-  Revue Eaux et Forêts_MINEF
-  xx Plaquette IFFN



Film 1_IFFN



Film 2_IFFN



Film 3_IFFN

7. ATELIER FINAL

-  CR Atelier final IFFN
-  Dépliant IFFN final
-  Dépliant IFFN_initial
-  IFFN FAUNE GILLES COFIL
-  IFFN_général
-  Inventaire forestier_v2
-  Les chiffres clés de l'IFFN
-  Socio-économie1
-  Socio-économie2
-  Tdrs atelier final

8. Autres divers

-  21-xx-xx ONFI Note sur IFFN de CI 8p
-  23-03 CUNY Article synthèse IFFN RCI 26p
-  24-04-06 MINEF Post facebook IFFN vs BNEDT

Annexe 3. Grille de questions évaluatives du IFFN

PERTINENCE : L'intervention répond-elle au problème posé ?		
<i>Objectif de l'évaluation de la pertinence : Evaluer le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ et de leurs évolutions au cours du temps et de la mise en œuvre du projet</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
Les objectifs du projet étaient-ils pertinents au regard du contexte, des enjeux et problématiques du secteur forestier et de la biodiversité faunique en Côte d'Ivoire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence et justification du besoin de la Côte d'Ivoire d'actualiser les connaissances concernant la forêt (ressources ligneuses ou non), les zones humides, les ressources fauniques et la pression anthropique sur les milieux ? - L'étude de faisabilité a-t-elle bien consulté et pris en compte les besoins exprimés par les parties prenantes nationales ? Le lien entre analyse du contexte, justification du projet et définition des objectifs est-il logique et argumenté ? 	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens.
Dans quelle mesure la réalisation du projet répondait-elle au besoin d'actualiser les connaissances sur la forêt (ressources ligneuses ou non), les zones humides et les ressources fauniques, et caractériser la pression anthropique sur les milieux ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodologies d'inventaires forestiers et faunique ainsi que d'enquête socio-économique étaient-elles adaptées au contexte et aux objectifs fixés à l'échelle nationale ? Pour chaque thématique, les spécificités nationales et contraintes ont-elles bien été intégrées ? - Les méthodologies d'inventaire ont-elles été révisées entre l'étude de faisabilité et la mise en œuvre concrète du projet ? Si oui, de quelle manière et était-ce pertinent et justifié ? 	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens.
Dans quelle mesure le montage institutionnel et le mode opératoire du projet ont-ils été pertinents pour atteindre les objectifs fixés ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le montage institutionnel et le mode opératoire du projet ont-ils été adaptés pour atteindre les objectifs du projet, et les faire évoluer autant que de besoin. - L'implication du MINEF en tant que maîtrise d'ouvrage a-t-elle été pertinente ? - Le recours à un opérateur privé (consortium ONFI / IGN-FI / IGN) recruté par AO pour la gestion et la mise en œuvre du projet était-elle pertinente pour atteindre les objectifs fixés ? - Les choix des opérateurs de terrain mobilisés dans le cadre du projet étaient-ils pertinents (SODEFOR, ANADER, OIPR) ? - Le dispositif de CST et de COPIL était-il pertinent ? Les deux comités ont-ils joué leur rôle de manière complémentaire et pertinente ? 	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens.
Dans quelle mesure la réalisation du projet pouvait-elle contribuer à : (i) une utilisation durable des écosystèmes forestier, et (ii) une meilleure affectation des forêts et des terres aux différents utilisateurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet et ses résultats pouvaient-ils et ont-ils contribué dans une certaine mesure à une utilisation durable des écosystèmes forestier ? - Le projet et ses résultats pouvaient-ils et ont-ils contribué dans une certaine mesure une meilleure affectation des forêts et des terres aux différents utilisateurs ? 	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens.
Dans quelle mesure le dispositif de sensibilisation des populations et de renforcement de capacités des acteurs était-il adapté aux besoins ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif de renforcement des capacités des agents de l'administration forestière et des opérateurs techniques nationaux en matière d'inventaire était-il pertinent (méthodologies, botanique, faune, enquêtes socio-éco, gestion de base de données, analyse de données, etc.) ? - L'approche et les modalités de sensibilisation et d'information des populations étaient-elles adaptées au contexte et aux objectifs du projet ? 	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens.

COHERENCE : Le projet IFFN s'accorde-t-il avec les politiques forestières et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'avec les autres projets sectoriels ?		
<i>Objectif de l'évaluation de la cohérence : Evaluer si le projet contribue et s'accorde avec les politiques sectorielles ainsi qu'avec les projets forestiers et de préservation de la biodiversité faunique ?</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
Dans quelle mesure les objectifs et la démarche du projet sont en adéquation avec les politiques sectorielles pertinentes du pays ?	Le projet s'intègre-t-il de manière cohérente dans les politiques nationales de développement, politiques forestières et de préservation de la biodiversité ? Si oui, lesquelles et de quelles manières. Quelles sont ses éventuelles contributions ?	Politiques sectorielles, autres projets, rapports du projet, entretiens.
Dans quelle mesure le projet s'articule-t-il de manière cohérente avec d'autres initiatives et projets existants ?	Le projet présente-t-il des complémentarités et/ou des synergies avec d'autres initiatives et projets dans le secteur forestier, de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de la biodiversité ?	Politiques sectorielles, autres projets, rapports du projet, entretiens.
EFFICACITE : L'intervention a-t-elle atteint les objectifs fixés ?		
<i>Objectif de l'évaluation de l'efficacité : Evaluer le degré d'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs des actions du projet et des objectifs fixés</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
L'objectif général du projet a-t-il été atteint ?	Dans son ensemble, le projet a-t-il effectivement permis d'actualiser les connaissances concernant la forêt, les zones humides et les ressources fauniques et caractériser la pression anthropique sur les milieux ? Préciser dans quelle mesure quantitativement et qualitativement pour chaque thématique.	Cadre logique, rapports du projet, entretiens
Les objectifs spécifiques du projet ont-ils été atteints ?	De manière plus précise, les cinq objectifs spécifiques du projet ont-ils été atteints : (i) concevoir et mettre en œuvre une méthodologie adaptée ; (ii) Réaliser les inventaires forestiers et fauniques ; (iii) Produire des connaissances relatives aux peuplements forestiers, à la faune et aux pressions anthropiques ; (iv) Renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques nationaux ; (v) Définir et structurer le suivi à long-terme de l'IFN. Toutes les activités prévues ont-elles été réalisées de manière qualitative et dans les délais prévus ? Quels éléments externes et internes au projet ont influencé l'efficacité de sa mise en œuvre ? Les éventuelles difficultés rencontrées par le projet au cours de son exécution ont-elles été identifiées rapidement et des mesures correctives ou d'adaptation ont-elles été mises en place le cas échéant pour atteindre les objectifs fixés ?	Cadre logique, rapports du projet, entretiens
Dans quel mesure les dispositifs de suivi, d'accompagnement et de contrôle ont-ils été mis en œuvre et quelle a été leur efficacité ?	Dans quelle mesure les dispositifs de suivi, d'accompagnement et de contrôle ont-ils été réalisés ? En quoi ces dispositifs ont-ils permis de garantir la qualité des résultats ?	Cadre logique, rapports du projet, entretiens

EFFICIENCE : Les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?		
<i>Objectif de l'évaluation de l'efficacité : Evaluer la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus en cohérence avec le budget du projet, sa durée et ses éventuels retards et dépassements constatés afin d'apprécier si les ressources du projet ont été convertis en résultats de façon économe et optimisée</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
Les moyens disponibles (budget, durée, matériel, ressources humaines) ont-ils été bien utilisés et ont-ils permis d'atteindre les objectifs du projet ?	<p>Les moyens disponibles étaient-ils bien dimensionnés (suffisants), adéquats (qualitatifs) et ont-ils été mobilisés de manière optimale et dans les temps pour atteindre les objectifs du projet ?</p> <p>Est-ce que des retards significatifs dans la mobilisation des fonds, des ressources humaines ou d'équipements ont été notés ? Si oui, quels en sont les facteurs explicatifs et quels ont été les éventuels impacts négatifs ? Quelles mesures correctives ou d'adaptation ont été mises en place, et pour quels résultats ?</p> <p>Les ratios entre les coûts de mise en œuvre de l'IFFN et les résultats atteints sont-ils acceptables et globalement comparables à d'autres IFFN réalisés dans des contextes similaires ? Existait-il des alternatives crédibles et moins coûteuses pour atteindre des résultats similaires sur le plan qualitatif et quantitatif ?</p>	Cadre logique, budget, rapports du projet, entretiens
La répartition, la mise à disposition et l'utilisation des budgets entre les différents acteurs impliqués, types de dépenses et résultats à atteindre a-t-elle été satisfaisante ?	<p>Le MINEF et l'opérateur disposaient-ils de budgets suffisants et dans les temps pour conduire les activités du projet selon le calendrier prévisionnel ? Les procédures de gestion administratives et financières ont-elles été maîtrisées et ont permis un fonctionnement optimal du projet dans son ensemble ?</p> <p>Pour chaque type d'inventaire (forestier, faune, enquête socio-économique), les opérateurs de terrain et leurs équipes ont-ils fait preuve d'efficacité (allocation judicieuse des ressources) ? Des éléments spécifiques ou éventuelles difficultés expliquent-ils certains retards ou éventuels objectifs non atteints ?</p>	Cadre logique, budget, rapports du projet, entretiens
IMPACTS ET EFFETS : Quelle différence l'intervention fait-elle à court, moyen et long terme ?		
<i>Objectif de l'évaluation des impacts et effets : Evaluer les impacts et les effets (ou perspectives d'effets) positifs ou négatifs, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité au projet</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
Dans quelle mesure les résultats de l'IFFN ont-ils été utiles et utilisés pour documenter l'état des forêts et de la faune du pays ainsi que pour orienter les politiques publiques, projets et actions du gouvernement en matière de forêt et de biodiversité ?	<p>Les résultats de l'IFFN ont-ils été capitalisés, diffusés, vulgarisés et mis à la disposition des décideurs politiques et acteurs clés du secteur forestier et de la biodiversité ?</p> <p>Les résultats de l'IFFN ont-ils donné lieu à des échanges de haut niveau au sein de l'administration, à des prises de décisions et à des actions spécifiques ?</p> <p>Quelle est le niveau d'intégration des résultats de l'IFFN dans les politiques sectorielles et dans l'action des entités gouvernementales concernées ? Quels impacts peuvent être attribués à l'IFFN ?</p> <p>Les résultats de l'IFFN ont-ils été exploités par des acteurs tiers pour justifier et/ou orienter des projets ou initiatives de protection des forêts et de la biodiversité ?</p>	Rapports du projet, entretiens

DURABILITE : Les bénéfices sont-ils durables ?		
<i>Objectif de l'évaluation de la durabilité : Evaluer si l'atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus ou en voie de l'être sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée et selon quelles conditions</i>		
Questions générales	Questions spécifiques et éléments d'appréciation	Sources
Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre de l'IFFN ont-elles intégré le principe de durabilité (pérennisation des acquis et stratégie de sortie)	<p>Les enjeux de durabilité et de pérennité ont-ils été convenablement pris en compte au stade de la formulation du projet ? Quels stratégies et méthodologies ont été prévues pour pérenniser les acquis à la fin du projet ?</p> <p>Est-ce que la méthodologie employée et les types de résultats associés (par exemple données non spatialisées) sont optimaux par rapport aux objectifs et aux utilisateurs potentiels ?</p> <p>Les renforcements de capacité des acteurs nationaux ont-ils été judicieux et suffisants pour permettre une prise en charge autonome de l'IFFN ?</p> <p>Y a-t-il eu des effets de dissémination/réplication des résultats ? Si oui, comment et au bénéfice de qui ?</p>	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens
Les analyses, propositions et échanges au cours du projet relatifs à la mise en place d'une structure pérenne en charge de l'IFFN ont-ils permis d'envisager sa mise en place et sa pérennisation ?	<p>Les activités relatives à la mise en place d'une structure pérenne en charge de l'IFFN ont-elles posé les bases suffisantes pour des prises de décisions politiques en la matière ?</p> <p>Comment le sujet a-t-il été traité pendant et après le projet ? Quelles difficultés et quelles avancées ou perspectives notables ?</p> <p>Quelles actions et décisions devraient être mises en œuvre pour concrétiser la mise en place de cette structure pérenne ? Quel serait le modèle de partage et de diffusion des données le plus adéquat ? Dans quelle mesure l'exploitation de l'IFFN peut-elle contribuer au financement de sa pérennisation</p>	Etude de faisabilité, document de projet, rapports du projet, entretiens



Décembre 2024

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris | France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

